

ONE en ACTION

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



ONE.be





« Veuillez noter que l'ONE est actuellement en transition pour satisfaire aux exigences d'accessibilité des pages web et contenus téléchargeables de tous les services publics, ainsi que le prévoit la loi. Nous sommes en permanence à la recherche de solutions permettant que chacun se sente inclus et puisse accéder à l'information recherchée dans les meilleures conditions. »



EDITO

A l'heure d'écrire cet éditorial, l'ONE est entré dans un nouveau registre de son histoire. Déjà en avril dernier, l'adoption du décret gouvernance par le Gouvernement lançait les bases de ce renouveau en donnant plus d'autonomie à l'Office pour assurer ses missions, en renforçant sa gouvernance et en améliorant le dialogue avec les représentants sectoriels et la société civile.

Aujourd'hui, via le projet efficience qui devra être validé par le Gouvernement, l'ONE a pour ambition de faire évoluer son organisation et ses modes de fonctionnement afin d'orienter encore plus ses actions vers les usagers et travailler de manière de plus en plus transversale et transparente. Cette perspective est consacrée par l'objectif stratégique 7 de notre contrat de gestion 2021 – 2025, prévoyant le renforcement du pilotage de la performance, l'amélioration de l'efficience et de la qualité des services, ou encore l'adaptation de la gestion des ressources humaines.

Une série d'événements ont mis en lumière la nécessité d'adapter notre structure aux enjeux de demain. Citons notamment les évolutions récentes de notre environnement depuis les deux dernières décennies : Au niveau sociétal, avec les transformations vécues au sein de la population avec le développement de la digitalisation, l'augmentation de la précarité et les pénuries de professionnels (puéricultrices et médecins) qui impactent nos secteurs. Au niveau institutionnel, avec les implications de la 6^{ème} réforme de l'État et ses effets sur les volumes de l'emploi et du budget à l'ONE1. Et aussi, dernièrement, au niveau de la réponse apportée aux différentes crises rencontrées (cf RA ONE 2022).

Concomitamment à ces évènements, la mise en projet de notre institution s'est développée au travers de plusieurs projets que nous appelons 'transformateurs' (Naître & Grandir dans le secteur de l'Accompagnement, la réforme de l'accueil petite enfance, les projets digitaux comme CONECT et ses déclinaisons dont Zephyr...). Ces projets, tournés vers les usagers tout en visant un meilleur pilotage de notre action, ont démontré également l'importance de nous réorganiser afin de dépasser les découpages internes actuels et les prises de décisions purement sectorielles.

Enfin, le secteur de l'accueil aura, cette année encore, été mis à rude épreuve et les multiples crises auront malheureusement impacté tant les professionnels que les familles. Plus que jamais, dans ces moments de difficultés, l'ONE est un soutien et un levier pour aller de l'avant et aider à trouver des solutions afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants.

Arrivant au terme du mandat qui m'a été confié, je souhaiterais remercier vivement l'ensemble des forces vives de l'ONE pour leur engagement et leur travail. Une pensée particulière pour l'Administration général, en 1^{ère} ligne du travail mené avec le Conseil d'administration mais également extrêmement attentif à chaque service et à chaque agent de notre Institution. De nombreux défis seront encore à relever à l'avenir. Nul doute que l'ONE sera au rendez-vous. .



TABLE DES MATIÈRES



<i>Edito</i>	3
<i>Lexique des acronymes</i>	7
CONTINUITÉ DES MISSIONS	8
JANVIER	
• 2023, ANNÉE DES COMPÉTENCES EUROPÉENNES ET 20 ^E ANNIVERSAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE SUBVENTIONNÉ	10
• RÉFORME DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE : un processus d'accompagnement en amont de l'autorisation d'un milieu d'accueil	12
FÉVRIER	
• CAPP : Nouvelle entité administrative au sein du Département Accompagnement et nouvel arrêté !	14
• FOCUS SUR LES NOUVEAUX VOLONTAIRES DES CONSULTATIONS ONE	16
MARS	
• LE PROJET DE SERVICE PSE 2024-2030 : Année préparatoire	18
AVRIL	
• L'ONE CENTRÉ UTILISATEURS	20
MAI	
• LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES : ONE RESO	21
• NOMINATION DES PREMIERS LAURÉATS SELOR	23
JUIN	
• JOURNÉE À DESTINATION DES MÉDECINS DE CRÈCHE : 1 ^{ère} édition	25
• CAMPAGNE « PRÉVENIR LA MYOPIE »	27
AOÛT	
• PRÉSIDENTE BELGE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE : l'ONE prépare 2 événements relatifs à l'enfance	29
SEPTEMBRE	
• LANCEMENT DE LA PLATEFORME : MY ONE.BE	31
• ADAPTATION DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE AUX NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : Premier bilan	34
• ACCUEIL EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ACTE)	36
OCTOBRE	
• « ET POUR MON PAPA ? »	38
• JOURNÉES D'ÉTUDE SUR L'« OBSERVATION »	40
NOVEMBRE	
• IMPLÉMENTATION DE LA BOITE À OUTILS « ACTIVITÉS COLLECTIVES » EN CONSULTATION ONE	42
• LA TASK FORCE ACCESSIBILITÉ À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNEL·LE·S AUTOUR DE L'ACCESSIBILITÉ	44
DÉCEMBRE	
• OPÉRATION DU FONDS HOUTMAN : FÊTES DE FIN D'ANNÉE POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉ EN FWB	46
• MONITORER LES ACTIONS DE L'ONE DANS LE DOMAINE DE LA PÉRINATALITÉ : L'apport des rapports subrégionaux de la Banque de Données Médico-Sociale	48
• L'ENFANT EN ATTENTE D'ADOPTION : Un parcours et des statuts à clarifier et à consolider	50
GESTION ET ORGANISATION DE L'INSTITUTION	52
• CONSEIL D'ADMINISTRATION	54
• ORGANISATION DE L'ONE	55
Schéma organisationnel 2024	55
Organisation de l'Administration générale	56
Schéma organisationnel subrégional 2024	57
Comités subrégionaux	58

LEXIQUE DES ACRONYMES



ACA : Agent Conseil pour les Accueillant-e-s

ACTE : Accueil en Transition Écologique

AES : Accueil extrascolaire

ASR : Administration subrégionale

APE : Accueil Petite Enfance

ASBL : Association sans but lucratif

ATL : Accueil Temps Libre

AVIQ : Agence pour une Vie de Qualité

BDMS : Banque de Données Médico-Sociale

CA : Conseil d'administration

CAL : Coordinateur accueil

CAPP : Service Coordination et Appui en matière de Prévention et de Protection de l'enfant

CAT : Coordinateur accompagnement

CATL : Coordinateur Accueil Temps Libre

CDV : Centre de vacances

CPMS : Centre Psycho-Médico-Sociaux

EDD : École De Devoirs

FAD : Forfait Automne Détente

FH : Fonds Houtman

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

IRISCARE : Organisme d'intérêt public bicommunautaire pour les citoyens et les professionnels pour tout ce qui concerne la protection sociale en Région bruxelloise

LREP : Lieu de rencontre Enfants-Parents

MA : Milieu d'accueil

MENA : Mineur Etranger Non Accompagné

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAD : Partenariat Automne-Détente

PDS : Projet de service (PSE)

PEP's : Partenaire Enfants-Parents

PMS : Psycho médico-social

PO : Pouvoir Organisateur

PSE : Promotion de la santé à l'école

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SPSE : Service de promotion de la santé à l'école

TFA : Task Force Accessibilité

UE : Union Européenne

POUR VOTRE INFORMATION

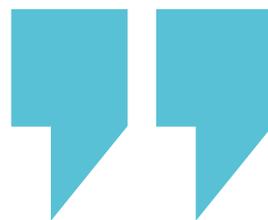


Les textes comprennent des liens interactifs qui renvoient vers le site internet de l'ONE.

Les images sont également interactives et vous permettront de consulter l'outil présenté dans son intégralité.

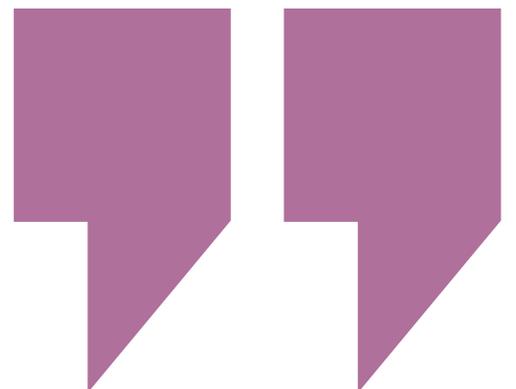


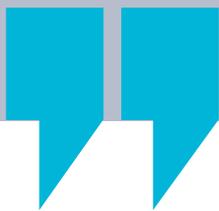
CONTINUITÉ DES MISSIONS





Dans un contexte de crise sanitaire qui a nécessité d'expérimenter de nouvelles pratiques organisationnelles au sein de l'ONE, la réponse aux besoins des familles en garantissant autant que possible la continuité des missions de service public revêt un caractère essentiel.





ANNÉE 2023 : L'ANNÉE DES COMPÉTENCES EUROPÉENNES ET LE 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE SUBVENTIONNÉE

En 2023, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) a célébré deux décennies de son offre de formation subventionnée à destination des professionnel-le-s de l'enfance. L'année 2023 a également marqué un événement majeur pour l'éducation et la formation tout au long de la vie en Europe avec la désignation de « European Year of Skills ».

L'année européenne des compétences, promue par l'Union Européenne, a insufflé un nouvel élan dans le domaine de l'éducation en vue de la réalisation des objectifs sociaux à l'horizon 2030, dont le principal est de garantir qu'au moins 60 % des adultes participent à une formation chaque année. Cet engagement européen en faveur des compétences a également été le moteur de nombreuses initiatives nationales visant à renforcer la formation professionnelle continue dans divers secteurs, notamment celui de l'accueil des enfants.

L'Office de la Naissance et de l'Enfance n'a pas attendu cette initiative pour investir dans la formation continue. En effet, depuis de nombreuses années, l'ONE s'est engagé dans une démarche globale visant à améliorer la qualité de l'accueil des enfants en sensibilisant les professionnel-le-s de ce secteur à l'importance de la formation continue. Cette démarche est encadrée par des décrets et arrêtés légiférant spécifiquement sur la durée et les thématiques de formation à couvrir.

La formation continue, pour l'ONE, représente bien plus qu'une simple obligation légale. Elle est perçue comme une occasion essentielle pour les professionnels de l'accueil d'approfondir leurs connaissances, de réfléchir à l'amélioration de la qualité de l'accueil, et de prendre du recul sur leurs propres pratiques. Elle offre également la possibilité d'échanger avec des collègues et d'autres professionnels, favorisant ainsi un regard critique sur le métier.

Au cœur de cet investissement dans la formation continue se trouve la professionnalisation des métiers de l'enfance, de la petite enfance à l'adolescence. L'ONE reconnaît que l'accueil d'un enfant en dehors de sa famille est une tâche complexe considérée comme un véritable métier qui justifie toute l'importance à accorder non seulement à l'accès au métier et à la formation initiale, mais aussi à la formation continue et aux dispositifs de réflexion professionnelle sur le terrain, qui ensemble agissent comme vecteur de qualité de l'accueil.

UN PEU D'HISTOIRE...

Début des années 2000, à l'initiative du ministre de l'Enfance, des cycles de formations continues pour les milieux d'accueil et les structures accueil temps libre sont mis en oeuvre par six opérateurs de formation subventionnés. En 2003, l'ONE prend le relais dans le cadre de son premier contrat de gestion. Un programme de formation triennal est élaboré en concertation avec les écoles de plein exercice et de promotion sociale ainsi que des opérateurs de formation. Le premier programme pour 2005-2008 est adopté par arrêté¹. Il est destiné à tous les professionnel-le-s et bénévoles accueillant des enfants de moins de 12 ans, ainsi qu'aux accueillant-e-s des lieux de rencontre parents-enfants.

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le programme triennal de formations continues 2005-2008 des professionnels accueillants des enfants de 0 à 12 ans.

En 2003-2004, 740 jours de formation (0 à 3 ans et 3 à 12 ans) sont subventionnés. Les programmes, élaborés en collaboration avec différents opérateurs de formation, ont évolué au fil du temps pour s'adapter aux changements dans les pratiques professionnelles et aux nouvelles exigences du secteur.

En tant que coordinateur de la politique de formation continue subventionnée, l'ONE a assuré le pilotage de ces programmes. Depuis sa prise de responsabilité en 2003, l'ONE a veillé à garantir un accès équitable à la formation pour tous les professionnel.le.s de l'accueil, qu'ils travaillent avec des enfants de 0 à 3 ans ou de 3 à 12 ans, dans des structures publiques ou privées, mais également aux volontaires de consultation pour enfants ou bien encore aux professionnel.le.s de la promotion de la santé à l'école. Le financement alloué à la formation continue par l'ONE a considérablement augmenté au fil des ans, passant de 654 000€ pour le cycle 2003-2004 à 2 939 372,94 € pour le cycle en cours (2023-2024) (environ 3000 jours de formation continue subventionnés), témoignant de l'engagement continu de l'Office envers le développement professionnel des acteur.rice.s du secteur de l'enfance. Au-delà de ces budgets, il est à noter que l'Office soutient d'autres activités formatives ou de professionnalisation notamment via des journées d'études et des dispositifs d'échanges de pratiques mis en place par les conseillers pédagogiques dans les subrégions. Enfin, depuis fin 2022, une formation de longue durée est également proposée² aux responsables de milieux d'accueil petite enfance, dans le cadre du certificat de direction en Milieu d'accueil petite enfance (formation de min. 25 ECTS et de niveau 6 de la CITE)³. Ce certificat coordonné par l'ONE est mis en œuvre par différents consortiums rassemblant des Hautes écoles.

Cette évolution reflète également la reconnaissance croissante de l'importance de la formation continue dans l'amélioration de la qualité de l'accueil ou des services proposés aux enfants et à leur famille. A ce titre, l'Office continue de soutenir le partenariat avec l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF) pour la mise en place d'une véritable culture de la formation continue via des outils tel que « notre plan de formation » ainsi que le suivi du développement des compétences via le projet « mon carnet de bord professionnel ».



DES PROJETS PILOTES

Convaincu qu'il est essentiel de mieux articuler les actions de formation continue avec les dispositifs d'accompagnement à long terme, afin de garantir un soutien continu aux professionnels de l'accueil, l'ONE a également initié plusieurs projets pilotes visant à innover dans le domaine de la formation continue et de la professionnalisation des métiers de l'enfance. Parmi ces projets, on peut citer le projet pilote de supervision collective lancé en 2022. Ce projet vise à soutenir des équipes de professionnel.le.s de l'accueil à travers des sessions de supervision animées par des accompagnateurs compétents.

Par ailleurs, l'ONE s'est engagé à promouvoir l'innovation dans la formation continue en explorant de nouveaux modes d'apprentissage, notamment le digital learning. La crise de la COVID-19 a accéléré cette transition vers des méthodes d'apprentissage à distance, et l'ONE entend capitaliser sur cette expérience pour les intégrer dans la formation de demain.

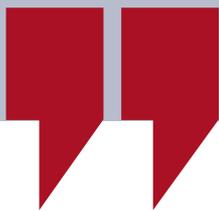
Malgré ces avancées, des défis persistent pour l'ONE et le secteur de l'accueil de l'enfance en général. La relance de la dynamique de formation, en particulier face au turnover du personnel, et l'intégration de nouveaux modes de formation, tels que le digital learning, sont des enjeux majeurs pour les années à venir. De plus, il est essentiel de mieux articuler les actions de formation continue avec les dispositifs d'accompagnement à long terme, afin de garantir un soutien continu aux professionnels de l'accueil.

EN CONCLUSION

L'année européenne des compétences a été l'occasion pour l'ONE de mettre en lumière son engagement en faveur de la formation continue et de la professionnalisation des métiers de l'enfance. À l'aube de son 20ème anniversaire dans ce domaine, l'ONE reste résolument engagé à soutenir le développement professionnel des acteur.rice.s du secteur de l'enfance, afin d'assurer un accueil de qualité pour tous les enfants et leurs familles.

2. Elle est obligatoire pour les nouvelles directions depuis janvier 2023.

3. Le crédit ECTS est l'unité qui mesure le temps de travail consacré par un étudiant à un cours, une matière. Un crédit correspond à 30 heures de travail. Les programmes du niveau 6 de la CITE, ou « licence ou équivalent », sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles intermédiaires conduisant à un premier diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau se fondent généralement sur la théorie mais ils peuvent inclure un cursus pratique.



RÉFORME DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE : UN PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DE L'AUTORISATION D'UN MILIEU D'ACCUEIL

Depuis la mise en œuvre de la Réforme de l'accueil de la petite enfance en FWB (2020), chaque porteur de projet de nouveau milieu d'accueil est accompagné avant l'introduction de son dossier de demande d'autorisation à l'ONE. Depuis 2023, ce processus concerne aussi les futurs milieux d'accueil subventionnés, retenus dans le cadre du Plan Cigogne +5200.

Tout Pouvoir Organisateur (PO) intéressé par la création d'un nouveau milieu d'accueil (MA) en Fédération Wallonie-Bruxelles, doit introduire une demande d'autorisation auprès de l'ONE¹.

Depuis 2020, le PO ou son délégué est invité à suivre un "processus préparatoire" à l'introduction du dossier de demande d'autorisation, organisé par l'Office.

QUELS OBJECTIFS ?

Le processus préparatoire vise à disposer d'une vision à 360° d'un MA. Il éclaire les porteurs de projets, tant sur les démarches administratives à remplir pour introduire une demande d'autorisation, que sur les attendus en termes de qualité et d'accessibilité d'accueil de jeunes enfants.

Les objectifs du processus préparatoire pour les porteurs de projets visent à :

- Disposer d'une vision globale des démarches à entreprendre pour préparer un dossier de demande d'autorisation ;
- Connaître les conditions attendues pour développer un MA de qualité ;
- S'inscrire dans une démarche professionnelle d'accueil de l'enfance ;
- Initier et renforcer la collaboration et le partenariat entre le PO et l'ONE ;

- Disposer de l'ensemble des documents utiles pour le dépôt du dossier d'autorisation ;
- Garantir une égalité d'accès à l'information et bénéficier d'un accompagnement harmonisé au sein de l'ONE.

QUELS CONTENUS ?

Le processus préparatoire aborde toutes les dimensions de l'accueil de la petite enfance (cadre juridique et réglementaire, pistes pour concevoir un projet d'accueil de qualité, outil concret pour élaborer un plan financier...), selon une programmation annuelle de plusieurs modules thématiques qui se déclinent comme suit :

- Une séance d'information générale au départ de laquelle le porteur de projet est invité à compléter une fiche d'intention, détaillant les grandes lignes de son projet. Cette dernière permet à l'agent ONE (Coordinateur Accueil ou Agent conseil) d'établir un 1^{er} contact avec cette personne pour démarrer un accompagnement individuel du projet.
- Un module abordant les questions de faisabilité du projet, le cadre légal et les réglementations en matière d'infrastructure et d'équipements ;
- Un module porté sur le sens et les contenus d'un Projet d'accueil de qualité ;
- Un module abordant les questions de management et de gestion administrative d'un MA.

1. Cf article 2 du décret

QUELLES MODALITÉS PRATIQUES ?

Ces modules d'information sont dispensés par visioconférence, ce qui permet à toute personne intéressée par un projet d'ouverture de MA en Fédération Wallonie-Bruxelles de participer.

Un pôle d'agents ONE multidisciplinaires (agents administratifs et de terrain) assure l'animation de ces modules de manière homogène (contenus et supports identiques).

En 2023, 18 séances d'information et 36 modules thématiques ont été animés tout au long de l'année pour les porteurs de projets de MA non subventionnés. 3 modules thématiques ont été proposés aux porteurs de projets retenus dans le Plan Cigogne.

Un système d'inscription en ligne permet à chaque porteur de projet de s'inscrire facilement et de suivre son parcours jusqu'à l'introduction de sa demande.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Au cours de ce processus, plusieurs rencontres et visites sur site sont planifiées avec le Coordinateur accueil ou l'Agent conseil, assigné à chaque porteur de projet. Ces agents de terrain contribuent également à développer les collaborations avec d'autres professionnels de l'ONE, sur des matières spécifiques : Conseiller pédagogique, Référent santé, Éco-conseiller...

UN CENTRE DE DOCUMENTATION MULTIMEDIA

Via le portail PRO.ONE, les porteurs de projet peuvent encore consulter, à tout moment, toutes les informations utiles à l'ouverture d'un milieu d'accueil. Cet espace documentaire regroupe différents supports, tels que des capsules vidéo, des brochures, des modèles de documents ONE, etc.

Les modules thématiques ainsi que la documentation y afférente sont adaptés en fonction du profil du milieu d'accueil en devenir : Accueillant d'enfants indépendant, crèche sans subside ou avec subside de base et crèche avec subside retenus dans la programmation Cigogne +5200.

Au terme de ce processus, le porteur de projet dispose de toutes les informations utiles pour constituer son dossier de demande d'autorisation. Une fois introduit auprès de l'Administration subrégionale concernée, l'ONE analyse le dossier et autorise le milieu d'accueil si toutes les conditions sont remplies et ce, selon le respect de la réglementation en vigueur (art. 35-39 de l'arrêté du 02/05/2019).

QUELLES PERSPECTIVES ?

Le Processus préparatoire a connu plusieurs évolutions en termes de modalités pratiques de participation, compte-tenu notamment des contraintes sanitaires des premières années de mise en œuvre. La participation aux animations à distance des modules, ainsi que la mise à disposition d'informations ciblées permettent dorénavant à tout porteur de projet de disposer, à tout moment, de toutes les informations et conditions pour ouvrir un milieu d'accueil.

Ce processus est amené à évoluer au niveau des supports d'animation des modules de manière à partager et valoriser davantage la vision à 360° d'un milieu d'accueil de qualité.





CAPP : NOUVELLE ENTITÉ ADMINISTRATIVE AU SEIN DU DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT ET NOUVEL ARRÊTÉ !

En 2023 la réorganisation de la gestion des services d'accompagnement à la parentalité a pu être finalisée comme prévu dans le contrat de gestion 2021-2025. Cette réorganisation a mené à la création d'une nouvelle entité administrative. En parallèle, une nouvelle réglementation relative aux services d'accompagnement à la parentalité, remplaçant les deux arrêtés relatifs aux services spécifiques de soutien à la parentalité et aux services d'accompagnement périnatal des familles adoptés en 2019, a pu être adoptée par le gouvernement.

NOUVELLE ENTITÉ ADMINISTRATIVE : CAPP

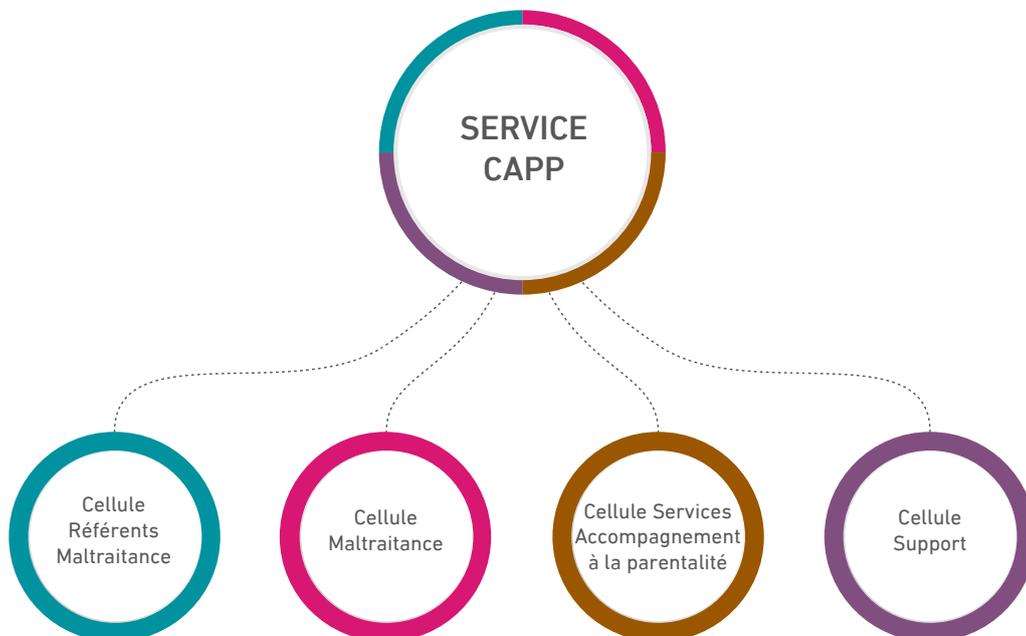
Cette dernière reprend les missions de l'ancien Service SOS Enfants et a intégré en son sein un ensemble de projets et de services d'accompagnement à la parentalité. Une nouvelle dénomination s'imposait alors : le Service « CAPP » (Service de Coordination et d'Appui en matière de Prévention et de Protection de l'enfant).

Ce service rassemble plusieurs cellules :

- Une cellule "maltraitance" en charge de la gestion des 14 équipes SOS Enfants (ayant pour mission de prévenir et traiter les situations où des enfants sont victimes de maltraitance physique, psychologique, sexuelle, institutionnelle ou de négligence) ainsi que du soutien de deux services qui hébergent des femmes avec enfants victimes de violences conjugales que sont le CVFE (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion) et le CPVCF (Centre de prévention des Violences Conjugales et Familiales)
- Une cellule "référénts maltraitance" qui rassemble et coordonne les 12 référents maltraitance de l'ONE qui sont répartis sur plusieurs arrondissements et offrent un espace de soutien aux Partenaires

Enfants-Parents (PEP's) (en maternité ou à domicile) ainsi qu'aux coordinateurs Accueil ou à tout agent de 1^{ère} ligne de l'ONE.

- Une cellule « services d'accompagnement à la parentalité » qui coordonne, gère les agréments et subventions et accompagne différents services que sont les Services d'accompagnement périnatal (SAP), les Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP), les services Espaces Parents dans la Séparation (EPS) ainsi que les Services d'Accompagnement aux Familles (SAF). Cette cellule accompagne également le « projet prison » c'est-à-dire le pilotage et l'accompagnement des situations de femmes détenues et de leurs enfants qui jusqu'à l'âge de 3 ans vivent avec elles en prison. L'accompagnement réflexif, l'organisation de journées d'échanges et de pratiques et la participation à des recherches est mené par la cellule Soutien à la Parentalité de la Direction Recherches et Développement en étroite collaboration avec le service CAPP.
- Une cellule "support" vient compléter ces cellules avec la gestion des données, la gestion du budget et le secrétariat.



Afin de présenter le service CAPP, une journée d'échanges a été organisée le 9 février à Bouge. Un à deux représentants de tous les services agréés, subventionnés et accompagnés par CAPP ont été invités à y participer. La journée a rassemblé plus de 150 personnes.

Après une présentation de CAPP et des agents de l'ONE qui y travaillent, la journée s'est poursuivie par l'exposé du professeur Jacques Marquet, sociologue de l'UCLouvain sur la parentalité. Il y a abordé les familles d'hier et d'aujourd'hui et leurs besoins en lien avec toute une série de services qui peuvent les accompagner.

L'après-midi a été consacrée à des échanges entre les services répartis en fonction des régions dans lesquelles ils exercent leurs activités. Ce fut l'occasion pour chacun de pouvoir se présenter, de créer des ponts avec d'autres services et de tenter de développer une philosophie, une culture commune sur la manière de penser l'accompagnement des enfants et des familles.

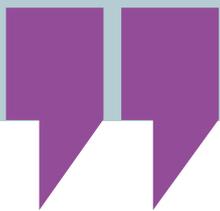
NOUVEL ARRÊTÉ

Un important travail de réflexion visant à repenser l'offre de services et les cadres réglementaires au regard de l'évolution des réalités et besoins des familles a été mené en gardant à l'esprit le renforcement du continuum entre l'accompagnement des familles vulnérables et l'accueil de la petite enfance ainsi que les collaborations avec les institutions et services de l'Aide à la jeunesse

Ces réflexions ont été menées en concertation avec le Cabinet de tutelle et tous les acteurs identifiés. C'est ainsi qu'un projet d'un nouvel arrêté rassemblant les LREP, les EPS, les SAP et d'autres services d'accompagnement aux familles (SAF) a vu le jour. Des réunions de concertations avec les services identifiés ont été organisées début de l'année 2023.

Un nouvel arrêté relatif à l'agrément et au subventionnement de services spécifiques d'accompagnement à la parentalité a ainsi été adopté par le Gouvernement de la Communauté française le 19 octobre 2023. Ce dernier entrera en application dès le 1^{er} janvier 2024.





FOCUS SUR LES NOUVEAUX VOLONTAIRES DES CONSULTATIONS ONE

Au cours de l'année 2022, des actions ciblées ont été mises en œuvre visant au recrutement de nouveaux volontaires et à assurer un accueil de qualité aux familles fréquentant les consultations de l'ONE. En effet, la crise sanitaire que nous avons connue a eu un impact important sur la diminution du nombre de volontaires en consultation.

Poursuivant nos efforts de recrutement et de fidélisation des volontaires, nous avons élaboré en 2023 une journée d'accueil spécifiquement dédiée aux nouvelles recrues afin de rendre leur expérience au sein de la consultation encore plus enrichissante et épanouissante.

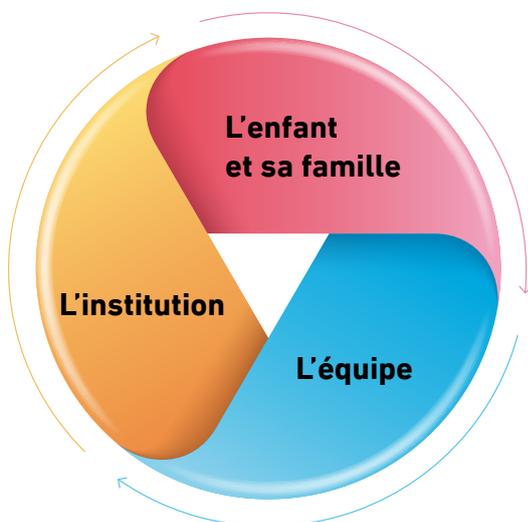
INFORMER, SE RENCONTRER ET ÉCHANGER

Proposer une journée d'accueil réfléchi et construite au bénéfice des nouveaux volontaires des consultations, c'est leur donner à la fois l'occasion de mieux connaître l'institution ONE en général et ses valeurs mais aussi permettre de communiquer sur la consultation ONE dans laquelle chaque volontaire s'inscrit.

Prévue par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, l'Office diffuse lors de ces journées une série d'informations relatives notamment à l'engagement volontaire, au secret professionnel, au défraiement et aux assurances.

Cette journée d'accueil est donc organisée autour de 3 dimensions : l'enfant & sa famille, l'équipe et l'institution.

- Ses missions
- Ses valeurs
- Ses pratiques



- L'accompagnement de l'enfant et de sa famille
- L'accueil des familles en consultation
- Le fonctionnement de la consultation
- La posture du bénévole
- La collaboration avec l'équipe en place (Volontaires, PEP's, médecins...)
- Le comité de consultation
- Les rôles et les missions du volontaire



LE PROJET DE SERVICE PSE 2024-2030 : ANNÉE PRÉPARATOIRE

Le secteur PSE, connaîtra en 2024, le renouvellement de l'agrément de ses 39 services en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ainsi que son subventionnement. Dans cette perspective de renouvellement, le Projet de service (PDS) 24-30 fait peau neuve et insiste sur la nécessité d'envisager les quatre missions du Décret PSE comme complémentaires. Il insiste également sur l'évolution des pratiques PSE, inscrites dans un continuum soins-prévention-promotion ayant pour cadre de travail, la promotion de la santé des élèves incluant la dimension de médecine préventive scolaire.

De façon décrétole, le Projet de service a pour objectif de « définir la politique de promotion à la santé et les priorités que le centre ou le service entend développer pour les établissements scolaires, les Hautes Ecoles et les Ecoles supérieures des arts. Il se base sur les besoins et attentes identifiés pour la population concernée ainsi que sur les priorités de santé publique établies par le Gouvernement »¹. Il s'agit d'un outil d'amélioration continue des pratiques PSE au bénéfice des élèves de la FWB.

Dans la planification du projet sur 6 ans, l'année 0 ou année préparatoire (2023) est considérée comme l'année de construction (ou d'élaboration) du dossier à rentrer à l'ONE dans le cadre de l'agrément. L'Office a choisi d'utiliser le **cadre logique** comme support à la planification et à l'évaluation des pratiques en PSE.

CADRE LOGIQUE

Processus d'analyse quantitative et qualitative qui consiste à apprécier soit le déroulement d'une action ou d'un programme, soit à en mesurer les effets

Cette façon de faire est largement utilisée dans le secteur social-santé, tant en Région wallonne qu'en Région bruxelloise (Plan social santé intégré (PSSI)), mais aussi au niveau international.

Les équipes ont été accompagnées sur les plans de la méthode (découverte et manipulation de l'outil), de la compréhension des concepts ainsi que du nécessaire questionnement éthique qui sous-tend les choix d'actions. Tout au long de l'année 2023, plusieurs suivis ont été proposés :

- Deux journées spécifiquement **dédiées aux directions** des Services PSE et des Centres PMS-WBE ;
- Neuf demi-journées de **rencontres des équipes, en présentiel** dans les différentes Administrations Subrégionales (Bruxelles, Ghlin, La Hulpe, Libramont, Liège et Namur) ;
- Trois demi-journées spécifiquement dédiées aux professionnels qui travaillent avec une population scolaire de l'enseignement **spécialisé** ;
- Création d'un **espace PDS sur Excellencis²** regroupant de la documentation sur les concepts de base de la promotion à la santé, des outils concrets, les circulaires de l'enseignement, des idées d'activités, des sources d'inspiration pour des partenariats, des documents d'aide à la construction du cadre logique, etc.
- **Communication** du PDS via différents canaux internes et externes.

1. Décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités. Art.5 §2

2. Plateforme d'information et de documentation en ligne réservée aux professionnels de la santé collaborant avec l'ONE

Afin de rassurer les équipes et d'ajuster les attentes, des échanges personnalisés en distanciel et sur base de leur travail préparatoire ont eu lieu durant toute l'année 2023 et se poursuivront début 2024. Ces échanges ont constitué, sans conteste, un réel enrichissement pour l'ONE. Citons par exemple : une meilleure connaissance des équipes et de leurs réalités, les rencontres, l'approfondissement de la compréhension des problèmes récurrents rencontrés, les souhaits des équipes pour le futur.

Le processus mis en place par ce PDS est itératif, ce qui signifie que le pôle PSE de l'ONE s'enrichit de l'expérience du terrain et inversement dans un mouvement continu d'amélioration continue. En effet, du côté du terrain, différents feedbacks relatifs à l'organisation de l'accompagnement ont été rapportés. L'ensemble a été répertorié et fera l'objet de propositions par le pôle PSE. Ces dernières seront intégrées à un Plan d'accompagnement pour l'année suivante. Celui-ci sera notamment composé d'ateliers et de séances de travail qui permettront de soutenir les équipes PSE dans la formalisation d'objectifs et d'indicateurs.

Pour conclure, le lancement de ce nouveau Projet de service PSE a démarré par une année de construction riche en échanges. De nombreuses idées intéressantes ont été proposées par les services et des questionnements pertinents ont eu lieu.

Dans le cadre logique, les objectifs de travail identifiés doivent prendre appui sur un état des lieux de la pratique PSE mais aussi sur celui des besoins des élèves des écoles partenaires. Cette étape reste difficile à réaliser car elle nécessite la maîtrise de certaines techniques et outils au service du diagnostic. À l'avenir, elle gagnera à se développer ainsi qu'à se professionnaliser afin de devenir un jour, une pratique réflexive au cœur du métier de chacun et chacune.





L'ONE CENTRÉ UTILISATEURS

Pour accompagner au mieux les familles en recherche d'une place d'accueil, l'ONE a développé un service spécifique (la Cellule Parents Accueil) informant principalement sur les démarches à suivre et sur les différents types de milieux d'accueil proposés. Et pour soutenir les professionnels des milieux d'accueil au travers des processus de digitalisation de leurs activités, une newsletter spécifique 'PRO.DIG.E' a été créée.

À LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL

Parallèlement au développement (en cours) d'un système de pré-demande d'accueil en ligne via la plateforme My.One.be, l'ONE a mis en place en 2022, un nouveau service, la cellule Parents-Accueil (CPAC) qui a pour mission d'accompagner les familles en recherche d'une place d'accueil, et celles confrontées à une fermeture de milieu d'accueil.

Afin de présenter les missions de la CPAC, et favoriser les liens et interactions entre les professionnels de l'ONE et de l'accueil au contact des familles, des rencontres ont

été organisées en 2023 avec les équipes des Partenaires Enfants-Parents (PEP's), des Coordinateurs.trices Accueil (CAL) et les Agents Conseil pour les Accueillants.tes (ACA), qui accompagnent les milieux d'accueil.

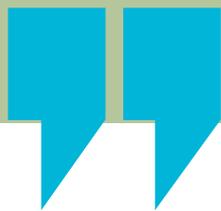
En 2023, 745 sollicitations de parents ont ainsi pu être accompagnées quant à la recherche d'une place et 265 sollicitations ont résulté d'une fermeture d'un milieu d'accueil.

LA NEWSLETTER PRO.DIG.E

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2022, la newsletter PRO.DIG.E a été créée afin de visibiliser les avancées numériques au sein de l'ONE à destination des professionnel-le-s de l'accueil.

Concrètement, PRO.DIG.E - qui est la contraction des mots « PRO.ONE, DIGITAL et ENFANT » - est une newsletter mensuelle qui vise à mettre en avant des outils (dont notamment PRO.ONE et MY.ONE) disponibles en ligne et à communiquer des informations concernant le droit à l'autorisation, l'agrément, la reconnaissance, le subventionnement, etc. Il est en effet primordial pour les professionnel-le-s de l'accueil de prendre connaissance de PRO.DIG.E car cette dernière est un moyen de communication rapide vers toutes les bonnes informations digitales de l'ONE.





Votre plateforme de
référence sur l'enfance

LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES : ONE RESO

Inscrit au contrat de gestion 2021-2025, le Centre de Ressources ONE RESO est en ligne depuis mai 2023. Il est à destination des enseignants et formateurs de la Petite Enfance avec pour objectif de permettre aux différents acteurs « de s'approprier de façon approfondie les réalités des métiers concernés et leurs nouvelles exigences ». L'ambition est aussi de favoriser le partage et l'utilisation d'outils pédagogiques, mais aussi leur évolution afin qu'ils s'accordent étroitement aux pratiques professionnelles attendues.

DE L'IDÉE...

Le projet était en germe depuis de nombreuses années : doter l'ONE d'un Centre de Ressources documentaires à destination des enseignants et formateurs du domaine de l'Accueil et de la Petite Enfance.

La réflexion émerge à la suite du rapport de recherche de l'ULiège sur les formations initiales des professionnels et professionnelles de l'enfance de juillet 2015, commanditée par l'ONE. Il souligne la nécessité d'allouer à « la formation aux métiers d'accueil les conditions méthodologiques requises »¹ et recommande notamment la création de centres de ressources qui faciliterait l'accès aux documents et supports pédagogiques indispensables à l'enseignement et à la formation. Cela, afin de garantir la qualité de la formation (initiale et continue) et d'assurer une cohérence de l'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles.

... À L'OUTIL !

Le développement du Centre de ressources documentaires sous la forme d'une plateforme numérique démarre en 2022.

La réflexion s'est faite au contact d'autres initiatives significatives dans le domaine, tels que le CREDE (Suisse), le VBJK (Belgique) ou encore Reggio Children (Italie)². La conception

de RESO a été marquée de l'influence de ces modèles établis et nourrie par leurs réalisations.

Un travail de recherche, de valorisation et de présentation des ressources a été entamé en amont de la mise en ligne de la plateforme et poursuivi tout au long de l'année par l'équipe en charge du projet.

Progressivement, un travail de réflexion autour de la problématique d'accessibilité aux contenus pour des raisons de droits d'auteurs s'est entamé. D'autre part, la question des publics concernés par la plateforme s'est aussi ouverte et est également à l'étude dans la perspective constante de contribuer à la qualité de la formation et à la cohérence de l'Accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles.

DE LA CONCEPTION...

L'arborescence de RESO est structurée en thèmes et sous-thèmes, repères clés pour des pratiques de qualité dans la formation des professionnels de l'accueil et de l'enfance.

Les ressources documentaires référencées (livres, rapports, articles, films, sites web, podcasts, etc.) y sont associées à un ou plusieurs de ces dossiers thématiques.

Les utilisateurs peuvent effectuer des recherches simples ou avancées. Il leur est possible d'enregistrer une liste de favoris et avoir accès à l'historique de leurs recherches.

1. *Les formations initiales des professionnel-le-s de l'enfance (0-12 ans) et des équipes d'encadrement : enjeux et perspectives*, PIRARD, F., DETHIER, A., FRANÇOIS N., POOLS, E. Université de Liège, Perf, ONE, 2015.

2. www.crede-vd.ch / www.vbjk.be / www.reggiochildren.it

Une grande partie du catalogue est constituée de ressources libres d'accès, consultables et téléchargeables par les usagers. Une section « actualités » est également proposée afin de mettre en avant certaines références ou événements et perspectives importants du secteur.

... À LA DIFFUSION !

Depuis le mois de mai 2023, la plateforme ONE RESO est en ligne et accessible au public.

Parallèlement à cette mise en ligne, les équipes de l'ONE ont œuvré à la promotion de l'outil lors d'événements liés à la formation, comme la journée du Bachelier en Accueil du Jeune Enfant, les comités d'accompagnement des opérateurs du Certificat complémentaire de Direction de milieu d'accueil et le comité de suivi des opérateurs de formation continue, mais aussi dans une approche transversale avec des collaborations variées.

En fin d'année, une newsletter mensuelle est mise en place³. Complémentaire au centre de ressources numérique, elle a l'ambition de donner un éclairage particulier sur des ressources spécifiques via la réalisation de dossiers thématiques. Elle vise aussi à relayer des formations, événements pertinents pour le secteur.

À l'issue de l'année 2023, la plateforme compte environ 370 utilisateurs pour plus de 500 ressources.

ET ENSUITE ?

Une deuxième phase de développement informatique sera réalisée courant 2024, en s'appuyant sur l'expérience et les réalisations de l'année écoulée afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs sur la plateforme et d'enrichir l'outil avec de nouvelles fonctionnalités.

La vocation de RESO, à moyen terme, est de s'incarner en communauté de pratiques en matière de pédagogie de la Petite Enfance avec une co-construction de l'outil par ses usagers, afin qu'il s'alimente de leurs besoins spécifiques et de leurs expertises.

Pour ce faire, un comité d'usagers devrait voir le jour en 2024 et réunir les chargés du projet RESO et des acteurs de terrain (formateurs, enseignants, représentants d'opérateurs de formations, chercheurs, etc.)

À plus long terme, l'ambition est que RESO puisse également être producteur de ressources sur des thématiques spécifiques aux métiers de l'Accueil et, notamment, avec une volonté de proposer plus de contenus audiovisuels.

Centre de ressources documentaires

Accédez aux ressources sélectionnées par les spécialistes de l'ONE dans le domaine de l'enfance

L'ONE est l'organisme de référence de la Communauté française dans de nombreux domaines concernant l'enfance.

La vocation de notre centre de ressources pédagogiques est de soutenir les activités de formations initiales et continues dans le secteur de l'enfance. Pourquoi ? Contribuer au développement de la qualité d'accueil des enfants.

Se connecter

3. Accessible, sur inscription, via la plateforme ONE RESO.



NOMINATION DES PREMIERS LAURÉATS SELOR

En réponse aux besoins de recrutement pour certains postes et étant donné l'épuisement de la précédente liste de lauréats SELOR constituée en 2015, l'Office a organisé, en collaboration avec l'Organisme officiel Travaillerpour.be, une nouvelle procédure de sélection afin de poursuivre la statutarisation des agents.

Favoriser un cadre d'emploi statutaire au sein de l'ONE permet de garantir une meilleure attractivité des métiers de l'Office. Et surtout, d'assurer un degré d'expertise qui contribue à renforcer la qualité et la continuité du service offert aux usagers ...

En septembre 2022, l'ONE a lancé un concours SELOR afin de constituer une nouvelle réserve de lauréats pour les 3 fonctions suivantes :

- **Partenaires Enfants-Parents** (m/f/x),
- **Référents Education à la santé** (m/f/x),
- **Agents Conseils** (m/f/x) auprès des accueillant-es et co-accueillant-es autonomes sous type de contrat statutaire.

Ce concours est ouvert à toute personne qui détient l'un des diplômes requis :

- Diplôme d'**assistant-e social**/bachelier professionnalisant assistant social délivré par une Haute Ecole belge après 3 ans d'études,
- Diplôme d'**infirmier-ère gradué**/bachelier professionnalisant ou d'**accoucheur/sage-femme** délivré par une Haute Ecole belge après 3 ans d'études,
- Diplôme d'**assistant-e en psychologie**/ bachelier professionnalisant assistant-e en psychologie **dans une spécialisation en psychologie clinique ou en psychopédagogie et psychomotricité** délivré par une Haute Ecole belge après 3 ans d'études.

En collaboration avec Travaillerpour.be, la procédure de sélection est commune aux 3 fonctions et s'est déroulée en 3 étapes (un screening informatisé, un questionnaire à choix multiple (QCM) et un entretien). À la fin de la procédure de sélection, **299 personnes ont réussi** l'ensemble des 3 étapes.



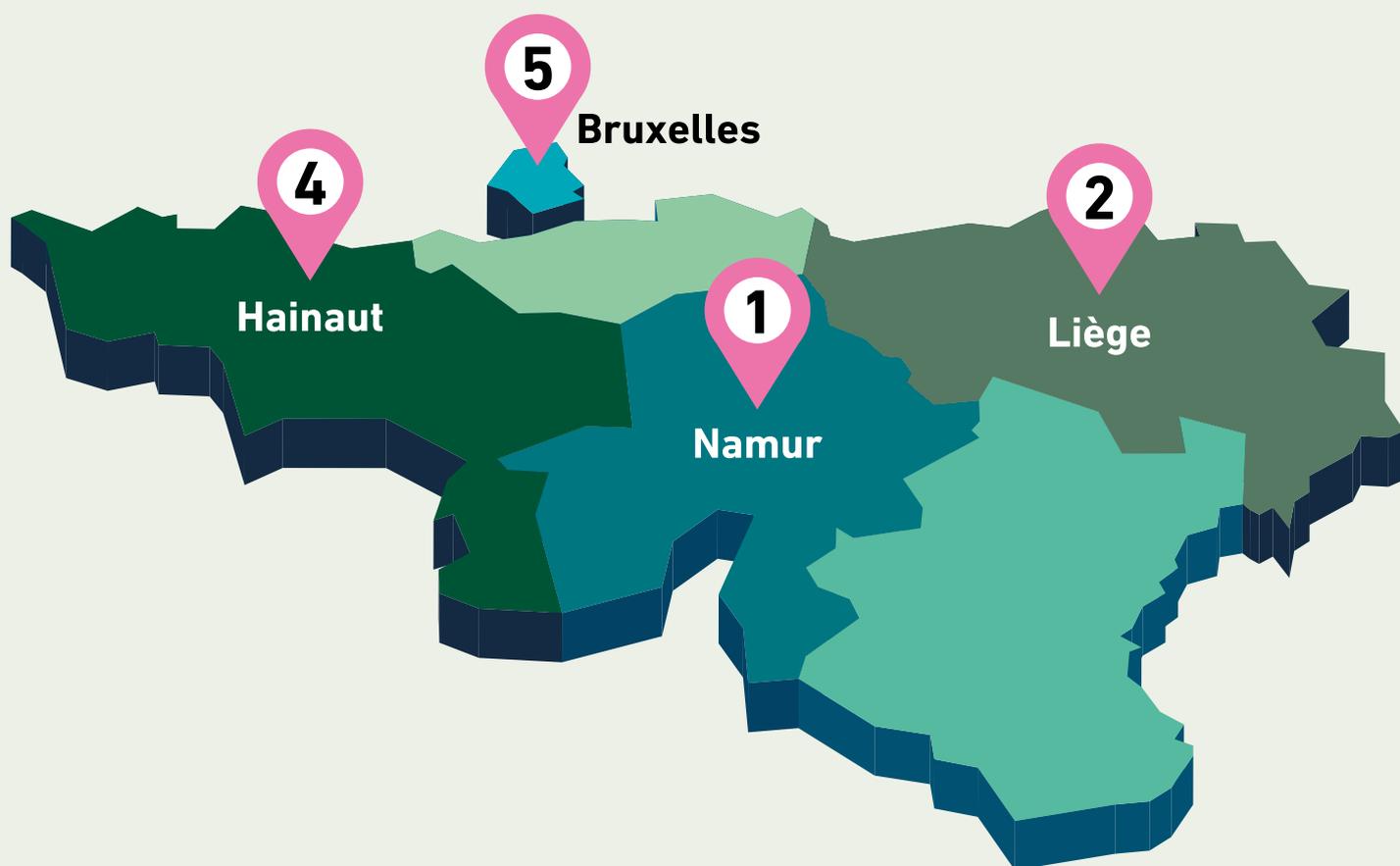
12 NOMINATIONS POUR LA FONCTION DE PARTENAIRE ENFANTS-PARENTS

En mai 2023, l'ONE a contacté **les 100 premiers lauréats** afin de les informer d'une ouverture de poste pour la fonction de Partenaire Enfants-Parents (m/f/x) en vue de nommer les lauréats qui ont marqué leur intérêt pour l'un des emplois repris dans le concours.

Ainsi, les premières nominations à la fonction de Partenaire Enfants-Parents (m/f/x) ont pu commencer le 1^{er} octobre 2023. De cette façon, **12 Partenaires Enfants-Parents (PEP's) sont nommés au 31 décembre 2023** et répartis comme suit : 5 sur Bruxelles, 4 dans le Hainaut, 2 sur Liège et 1 sur Namur.

Par ailleurs, les nominations se poursuivront dans le courant de l'année 2024 en fonction des ouvertures de postes.

En ouvrant des concours à la statutarisation des agents de la fonction publique, l'ONE solutionne des besoins exprimés en termes de recrutement pour certains types de fonction et aspire à stabiliser les emplois au sein de l'institution dans le respect de son engagement vis-à-vis de ses employés.





JOURNÉE À DESTINATION DES MÉDECINS DE CRÈCHE : 1^{ÈRE} ÉDITION

La toute première *Journée des médecins de crèche* s'est tenue le samedi 3 juin 2023 à Namur. Elle a permis de rassembler 243 médecins de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Cette journée de formation accréditée était spécialement dédiée aux médecins de crèches actuellement en poste mais était également ouverte à tout médecin intéressé de découvrir cette fonction très spécifique, souvent méconnue. Cette édition avait pour thématique *Les défis de la santé en collectivité*. Elle a permis, entre autres, de présenter en avant-première les actualisations du guide de référence de l'ONE *La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance* paru en septembre 2023. Mais surtout, elle a favorisé les rencontres et les échanges de pratiques autour d'un moment convivial.

SAMEDI **3** Juin 2023 | La Bourse
PLACE D'ARMES 1
5000 NAMUR

1^{ÈRE} ÉDITION Journée
des médecins
de crèche

LES DÉFIS DE LA SANTÉ
EN COLLECTIVITÉ

PROMOUVOIR LE RÔLE DU MÉDECIN DE CRÈCHE

Dès la première présentation de la journée, l'ONE a rappelé et expliqué les missions de cette fonction très spécifique. Par l'organisation, au sein de la crèche, d'une consultation de médecine préventive gratuite et accessible à tous les parents, le médecin de crèche contribue à la réduction des inégalités en matière de santé. Il peut dépister des troubles de manière précoce afin d'optimiser la prise en charge de l'enfant, orienter et soutenir les parents dans leurs questionnements, les sensibiliser et faciliter l'administration des vaccins au sein même du milieu d'accueil.

Outre la surveillance de la santé individuelle qu'il opère directement dans le milieu de vie en collectivité de l'enfant, il veille à la santé collective et peut orienter le ou la responsable de crèche sur la conduite à tenir en cas de survenue d'événements médicaux importants (épidémies, accidents...). Son rôle est donc très important et pourtant, l'existence de cette fonction est souvent méconnue des médecins généralistes et des pédiatres, mais aussi des étudiants en médecine qui pourraient être intéressés par cette dernière.

L'organisation d'une telle journée a permis aux médecins intéressés par le métier d'en découvrir les différentes facettes, mais aussi aux médecins déjà en poste, de mieux appréhender leur rôle. Une belle opportunité aussi, pour l'ONE, de valoriser et remercier ces médecins pour la mission qu'ils remplissent auprès des bénéficiaires, en leur fournissant une formation accréditée centrée sur leur pratique.

La deuxième présentation de la journée était l'occasion d'apprendre ou de rappeler aux médecins de crèche qu'ils ne sont pas seuls : l'ONE est là pour les accompagner et collaborer avec eux dans cette mission.

RENFORCER LE LIEN ENTRE L'ONE ET LES MÉDECINS DE CRÈCHE

La particularité des conditions d'exercice du médecin de crèche est qu'il preste dans une ou plusieurs collectivités de jeunes enfants qui sont de véritables lieux de vie, contrairement aux cabinets de consultations, aux maisons médicales, aux hôpitaux ou à toute autre structure médicale regroupant des professionnels de santé. Il organise sa consultation de médecine préventive au sein même de la crèche de manière ponctuelle, à différentes étapes clé du développement des enfants. Étant la seule figure ayant cette fonction au sein du milieu d'accueil, il n'a pas l'opportunité, sur son lieu d'exercice, d'échanger avec d'autres pairs sur sa pratique. De ce fait, le médecin peut se sentir parfois isolé, notamment face à des situations complexes. Les médecins nouvellement entrés en fonction ne connaissent pas forcément les différents supports existant à l'ONE et les personnes clés auprès desquelles solliciter un avis, comme la figure du Conseiller médical pédiatre subrégional de l'ONE. Suite à la Réforme des milieux d'accueil, l'ONE souhaite renforcer le lien fonctionnel avec ces médecins et harmoniser les pratiques afin de garantir la même qualité de service quelle que soit la crèche choisie par les parents. L'office veille ainsi à fournir les dernières recommandations de santé publique en date et à offrir un soutien technique.

TRANSMETTRE DES RECOMMANDATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE ACTUALISÉES



Les présentations de la 2^{ème} moitié de la matinée ont permis de transmettre aux médecins en avant-première certaines actualisations de l'édition 2023 du guide de référence de l'ONE : *La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance*, en faisant un focus sur les maladies infectieuses en milieu d'accueil, la surveillance et la déclaration des maladies infectieuses avec l'intervention de partenaires externes

(AVIQ et Vivalis) et enfin sur l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques. L'ONE est attentif à transmettre régulièrement les recommandations par mail et les publie sur le site Excellencis-ONE (plateforme de documentation et de formation à destination des professionnels de santé collaborant avec l'ONE).

SENSIBILISER SUR L'IMPORTANCE DE LA COLLECTE DES DONNÉES DE SANTÉ

La troisième session était consacrée au suivi des données de santé des enfants en milieu d'accueil. D'une part, concernant les données individuelles des enfants recueillies via les bilans de santé qui alimentent la Banque de Données Médico-Sociales de l'ONE (BDMS). D'autre part, sur le registre des événements médicaux importants et accidents graves pouvant survenir en milieu d'accueil. Ainsi, les médecins ont pu avoir un aperçu des premières analyses afin de comprendre dans quelle mesure l'exploitation de ces données permet d'orienter l'ONE dans ses actions.

UNE OPPORTUNITÉ DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES : LA CRÉATION D'UN RÉSEAU

Cette journée avait aussi pour but de créer un événement convivial permettant aux médecins travaillant actuellement dans les crèches de se rencontrer, de partager leurs expériences du métier, de se connecter entre eux afin de créer un véritable réseau professionnel auquel s'identifier pour échanger sur sa pratique.

BILAN ET PERSPECTIVES

Cette première édition était une première et, comme toute première fois, ce fut un pari lancé avec la volonté de s'améliorer à chaque édition, en prenant en considération les besoins des participants. L'Office souhaite que les médecins de crèche ne se sentent pas isolés mais au contraire partenaires d'un réseau de professionnels spécialisés auquel l'ONE veillera à apporter son support technique. Chaque année, l'ONE proposera du contenu de formation aux médecins de crèche, en variant les formats : modules de formation, webinaires et organisation d'une journée tous les 2 ans.





CAMPAGNE « PRÉVENIR LA MYOPIE »

Le nombre de personnes atteintes de myopie augmente de façon spectaculaire dans le monde. Dans beaucoup de pays, les ophtalmologues tirent la sonnette d'alarme et insistent sur l'importance de freiner la progression de cette nouvelle « épidémie » dès le plus jeune âge. En effet, sans action majeure de changement, la myopie pourrait concerner près de la moitié de la population mondiale en 2050¹. Dans ce contexte, une campagne de sensibilisation auprès des familles a été menée de concert par Opgroeien, l'ONE et Kaleido. Elle souligne les bienfaits de jouer en plein air et recommande de limiter le temps passé devant l'écran.

QU'EST-CE QUE LA MYOPIE ?

La myopie est un défaut de l'œil qui peut se manifester dès l'enfance. Elle se traduit par une vision floue de loin nécessitant de porter des lunettes, et par un risque accru de maladies oculaires, dont des problèmes rétinien à l'âge adulte. Elle résulte généralement d'une longueur trop importante du globe oculaire (« un œil trop long »), mais peut aussi être due à une anomalie du cristallin et/ou à une cornée trop « bombée ». La myopie expose à un risque de complications majeures à l'âge adulte pouvant aller jusqu'à la cécité.

► CAUSES ET FACTEURS DE RISQUE

Si l'hérédité est un facteur de risque indéniable, des facteurs environnementaux sont de plus en plus incriminés dans la progression de l'épidémie actuelle. Les deux facteurs principaux sont : *une diminution du temps passé à l'extérieur et donc une moindre exposition à la lumière naturelle du jour ; une augmentation du temps passé à des activités nécessitant des efforts visuels de près (lecture, utilisation d'écrans).*

Le programme de dépistage visuel



Le programme de dépistage visuel de l'ONE a pris forme en 2003. À destination des enfants de 18 à 36 mois, il permet de détecter des anomalies qui peuvent être réversibles si elles sont rapidement prises en charge (avant 6 ans).

En 2023, les examinatrices de vue ont rencontré 32000 enfants sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CAMPAGNE « PRÉVENIR LA MYOPIE » EN BELGIQUE

En 2023, l'ONE a collaboré avec l'Association Belge d'Ophtalmologie Pédiatrique (PED LOW NOC), Opgroeien/Kind & Gezin et Kaleido en vue de sensibiliser les familles au problème de la myopie et les inciter à mettre en place des habitudes saines qui diminuent le risque de myopie.

Les deux messages-clés de la campagne sont :

- **Jouer en plein air** – la lumière du jour est un facteur de protection important pour prévenir la myopie car elle permet de libérer des substances qui contribuent à ralentir la croissance de l'œil. De plus, les espaces extérieurs encouragent l'œil à accommoder sur des distances variables et lointaines. Ce fut donc l'occasion de faire des liens avec la campagne sur l'investissement des espaces extérieurs².
- **Limiter le temps passé devant l'écran** – l'utilisation prolongée d'écrans, surtout de petits écrans comme le téléphone ou la tablette, favorise le développement de la myopie car elle engendre des efforts visuels de près. Lorsqu'un écran est utilisé, il est important de le garder à plus de 30 centimètres des yeux et de faire une pause toutes les 20 minutes.

L'ONE a lancé en 2021 une campagne intitulée « C'est dehors que ça se passe ! » afin de promouvoir les extérieurs et leurs bienfaits, mais aussi de proposer des conseils concrets lorsqu'il s'agit d'aller dehors. Cette campagne se base sur 22 recommandations issues de la recherche sur l'Investissement des Espaces Extérieurs commanditée par l'ONE. La diffusion du flyer sur la myopie a été l'occasion de faire référence à cette campagne.

¹ International Myopia Institute (institut international de myopie). <https://myopiainstitute.org/myopia/>

² *Dehors avec les enfants - Public - Office de la naissance et de l'enfance (one.be)*

► MODALITÉS DE DIFFUSION

Un feuillet recto-verso reprenant les messages-clés de la campagne à l'attention des parents a été créé et plus de 30 000 exemplaires ont été distribués en juin 2023. Il a été recommandé que chaque famille fréquentant une consultation ONE en reçoive un exemplaire, de préférence avant les 18 mois de l'enfant. Les examinateurs de vue ont renforcé les messages de prévention lors du dépistage visuel.

Les messages de la campagne ont également été diffusés via le site one.be et les réseaux sociaux de l'ONE.

PERSPECTIVES

La mise à disposition de ce feuillet ne s'est pas limitée à la période de juin 2023 et cette campagne a touché d'autres publics. En effet, à la suite de la diffusion dans les consultations ONE, d'autres secteurs de l'Office ont souhaité bénéficier de l'imprimé, notamment les milieux d'accueil et la promotion de la santé à l'école. Le feuillet reste disponible sur le site Internet de l'ONE et peut être commandé par les parents ainsi que les professionnels.



Prévenir la myopie

La myopie est un défaut de l'œil qui peut se manifester dès l'enfance. Une personne myope ne peut pas voir nettement au loin sans lunettes et présente un risque accru de maladies oculaires, dont des problèmes rétinieniens à l'âge adulte. La myopie peut progresser et s'aggraver chez l'enfant si l'œil continue de s'allonger.



Le nombre de personnes atteintes de myopie augmente de façon spectaculaire dans le monde, probablement en raison de deux facteurs principaux : **une diminution du temps passé à l'extérieur et donc une moindre exposition à la lumière naturelle du jour; une augmentation du temps passé à des activités nécessitant des efforts visuels de près** (lecture, utilisation d'écrans). En tant que parent, vous exercez une fonction importante d'exemple à suivre. Les enfants adoptent rapidement les habitudes de leurs parents.

Jouer en plein air

La lumière du jour est le facteur de protection le plus fort pour prévenir la myopie. Cela est dû au fait que la lumière du jour fait libérer des substances qui ralentissent la croissance de l'œil. Il est recommandé de passer en moyenne **2 heures par jour à l'extérieur dès le plus jeune âge.**

Jouer, marcher, manger dehors... c'est **découvrir et s'émerveiller. S'amuser**, avec tous ses sens.

Découvrez ici **comment et pourquoi investir les espaces extérieurs** avec les enfants:



Limiter le temps passé devant l'écran

L'**utilisation prolongée d'un écran**, surtout du téléphone ou de la tablette, peut rendre votre enfant myope. L'OMS déconseille de passer du **temps devant un écran avant l'âge de 2 ans.** **Limitez** les écrans autant que possible, en particulier jusqu'à 5 ans. Il est important de garder les écrans à **plus de 30 cm** des yeux et il est préférable de faire une **pause toutes les 15 à 20 minutes.**

Découvrez ici tous les **conseils** en matière d'usage des écrans chez les enfants:



E.R. : ONE • Chaussée de Charleroi 95 • 1060 Bruxelles • +32 (0)2 542 12 18 • info@one.be • 0202574803/38 • DOCAF0090



PRÉSIDENCE BELGE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE : L'ONE PRÉPARE 2 ÉVÉNEMENTS RELATIFS À L'ENFANCE

L'enfance est une thématique transversale gérée par différents ministères et niveaux de pouvoirs (justice, éducation, affaires sociales, lutte contre la pauvreté, santé, enfance, jeunesse, etc.).

La Belgique occupera la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 2024. Dès 2023, une énergie importante a été consacrée à la préparation d'événements de haut niveau, permettant de mettre l'enfance au cœur de l'actualité européenne.

SÉMINAIRE D'EXPERTS SUR LES AGENDAS POLITIQUES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX CONCERNANT LES ENFANTS, LES AFFAIRES DE LA JEUNESSE ET LES DROITS DE L'ENFANT

Ce séminaire, coordonné par la Région flamande, devra regrouper des experts et des décideurs dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des droits de l'enfant. Le service jeunesse de la FWB, associée à la préparation, a tenu à impliquer l'ONE via son service ATL, de même que des agents de l'Office spécialisés dans la défense des droits de l'enfant.

La préparation du séminaire s'attèlera à partager des connaissances, des idées et de bonnes pratiques afin d'identifier les lacunes dans les politiques existantes et les synergies à développer entre l'UE, le Conseil de l'Europe et l'ONU, pour faciliter l'alignement des politiques « enfance / jeunesse / droits de l'enfant » pour plus d'efficacité.

La participation des enfants fait partie des sujets qui seront mis à l'ordre du jour. L'absence d'une définition universellement acceptée de la participation des enfants ainsi que les différents modèles du mécanisme participatif seront débattus afin d'éviter certains écueils et poser un regard critique sur les possibilités réelles de participation des enfants.

Dès la phase de préparation, des recommandations seront proposées pour placer encore davantage les enfants et les jeunes au cœur du projet européen.

Les éléments suivants seront donc proposés au débat :

1. Assurer l'intégration des droits de l'enfant dans tous les domaines d'action afin de parvenir à des politiques cohérentes et inclusives pour les enfants et les jeunes.
2. Nommer un membre dans chaque État membre et dans la prochaine Commission européenne qui serait responsable à la fois de la politique Jeunesse et de la coordination des Droits de l'enfant.
3. Assurer le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques sur les enfants, les droits de l'enfant et les questions relatives à la jeunesse.
4. Rendre la politique concrète : veiller à ce que la politique européenne et internationale se traduise par des projets et des initiatives concrètes concernant, par exemple, la réduction de la pauvreté, la santé mentale, etc.

Pour l'ONE, la participation à la préparation de ce congrès a resserré les liens avec nos collègues du service jeunesse de la FWB, avec qui nous partageons des matières communes, telle l'ATL.

LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE, INCLUANT L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL

La Garantie européenne pour l'enfance est une recommandation européenne, construite avec les parties prenantes, services publics, ONG, groupes d'enfants. Elle a été adoptée par le Conseil de l'UE en 2021.

Ce texte récent actualise donc des textes de référence tels la déclaration des droits de l'enfant et le socle européen des droits sociaux (https://commission.europa.eu/system/files/2017-11/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet_fr.pdf), visant l'inclusion de tous les enfants, y compris les plus pauvres, dans la société. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1428&langId=fr>

L'objectif de la Garantie européenne pour l'enfance est donc de prévenir et de combattre l'exclusion sociale par un accès effectif des enfants aux services essentiels tels les milieux d'accueil, l'éducation, les soins de santé, l'alimentation et le logement.

Afin de mettre en œuvre la Garantie européenne pour l'enfance, chaque État membre a préparé, en 2022, son premier plan d'action national. En Belgique, le plan est coordonné par le fédéral (SPP intégration sociale) et le point de contact (SPOC) pour la FWB est l'Observatoire de l'enfance. L'ONE a été associé en 2023 à l'évaluation du plan national. <https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/garantie-europeenne-pour-lenfance-le-plan-daction-national-de-la-belgique>

L'ONE s'est associé au SPP intégration sociale pour préparer un événement relatif à la Garantie européenne pour l'enfance et à la mise en évidence de l'accessibilité des milieux d'accueil, un des axes stratégiques de la garantie. La Task force accessibilité de l'ONE a été impliquée d'emblée et a joué un rôle très actif dans la préparation de l'évènement à venir.

L'accessibilité des milieux d'accueil est un des axes de la Garantie européenne pour l'enfance. La Task force accessibilité s'est donc impliquée, dès 2023, à l'élaboration d'ateliers sur l'accessibilité des milieux d'accueil, en partenariat avec des experts internationaux, des associations internationales partenaires de l'ONE tels Eurochild, des membres de la Commission européenne Education.

L'objectif poursuivi dès la phase de préparation a été de :

- Mettre en avant l'importance de l'accessibilité des milieux d'accueil, un axe de cette Garantie européenne ;
- Identifier des bonnes pratiques européennes ;
- Rappeler au niveau européen et belge que l'accueil du jeune enfant fait partie des priorités de lutte contre la pauvreté, par le biais d'une éducation de haute qualité offerte à tous depuis le plus jeune âge.





MYONE.BE

L'année 2023 a été marquée par le lancement de My.ONE, une plateforme numérique destinée à faciliter l'accès aux services de l'Office pour les parents et les futurs parents.

INTRODUCTION

Depuis le mois de septembre 2023 un nouveau portail de l'ONE a été rendu public : My.ONE.BE. Ce site Internet a été créé à l'intention des parents et des familles pour leur permettre d'avoir un accès direct à l'information sur les services agréés ou reconnus par l'ONE proches de chez eux.

Le portail se veut « interactif » : il crée du lien en amont de l'utilisation effective des services de l'ONE et facilite la recherche des bénéficiaires en proposant des informations adéquates dans leurs trajets de parents.

« My.ONE » est une initiative conjointe des départements et services de l'ONE qui ont une forte connexion avec les bénéficiaires, de par leurs missions respectives.

Avec pour points de départ « Que cherchez-vous ? » et « Où ? », My.ONE est conçu pour être facile à utiliser, en toute autonomie, et créer du lien entre les bénéficiaires et les acteurs clés des missions de l'ONE.

Le portail se construit pas à pas : les nouvelles possibilités de recherche et les améliorations s'ajoutent progressivement tout au long du projet.

My.ONE, d'abord pensé comme portail digital, a été complété par la mise en place d'un support téléphonique et courriel pour faciliter son usage par le plus grand nombre.

MÉTHODOLOGIE ET GESTION DE PROJET

La méthodologie est centrée sur l'Expérience Utilisateur, ce qui signifie que nous mettons les parents au centre de la conception et nous co-crédons la solution à travers des interviews avec eux pour mieux comprendre leurs besoins en amont. Les parents participent également à des tests utilisateurs avant le développement. En plus des utilisateurs finaux, nous co-crédons également, à travers des ateliers, avec les départements de l'ONE afin d'aligner les visions et les objectifs des différents secteurs.

Nous continuons de réfléchir aux manières d'améliorer l'expérience en intégrant d'autres services de l'ONE afin de répondre aux besoins variés des parents. Sans oublier que depuis la mise en ligne, nous analysons le trafic du site afin d'optimiser l'expérience à l'aide de données comportementales que nous croisons avec d'autres recherches (interviews, questionnaires, tests) que l'on continue d'effectuer.

STRATÉGIE COMMUNICATIONNELLE ET CAMPAGNE DE LANCEMENT

Composante déterminante pour la réussite du projet My.ONE, la stratégie de communication devait permettre d'abord de faire connaître le nouveau portail "bénéficiaires" pour donner de la visibilité à l'offre qui y serait embarquée et, in fine, capter de nouveaux utilisateurs. En amont de la communication vers les parents et les futurs parents, la communication a été un levier crucial à activer pour aider l'appropriation des changements (« Pourquoi My.ONE ? », « Qu'ai-je à y gagner ? », « Comment vais-je être impacté ? », « Comment dois-je faire ? » ...) par tous les acteurs contributeurs de la mission de l'ONE (qu'ils soient employés de l'Office, partenaires ou relais).

EN AMONT DE LA COMMUNICATION VERS LES BÉNÉFICIAIRES

À minima, agents (dont les Pep's, médecins et volontaires des consultations...) et partenaires de l'ONE devaient recevoir l'information de l'arrivée du portail bénéficiaires avant le lancement de la campagne grand public. Plusieurs canaux de communication ont donc été mobilisés en fonction de ceux usités par les cibles des messages clés.

En parallèle, les messages clés ont été adaptés dans le contenu, la forme et les moyens de distribution pour toucher avec pertinence des groupes davantage impactés par le changement lié à l'arrivée de My.ONE.

Quant aux pouvoirs organisateurs de l'Accueil Petite Enfance et de l'Accueil Temps Libre, ils ont été touchés par des articles ciblés dans la Newsletter « Pro.dig.e » ; l'enjeu principal les concernant étant de les inciter à la mise à jour de leurs données sur le portail professionnel Pro.ONE, puisque ce dernier alimente pour partie le portail parents My.ONE.

Enfin, l'adresse mail MyONE.Projet@ONE.be a été mise en place au bénéfice de ces groupes impactés. Les inciter à remonter toute question ou réaction qu'ils auraient quant à l'initiative My.ONE était stratégiquement un moyen de sonder les perceptions individuelles qui ne se seraient pas encore exprimées, afin d'adapter au mieux les actions de gestion du Changement encore à venir (les activités de communication, de formation, d'accompagnement visant à soutenir l'appropriation du changement).

CAMPAGNE DE LANCEMENT À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES

Au moment de la mise en ligne de My.ONE en septembre 2023, l'ONE a mené une campagne de communication multicanale d'envergure afin d'informer le grand public.

La première semaine du lancement, de la publicité pour My.ONE a été diffusée juste avant les JT de la RTBF à 13h et à 19h30 et le bulletin météo du soir sur La Une. En parallèle, une campagne radio a été menée durant deux semaines. Ces actions ont été complétées par l'envoi de brochures à plus de 12 000 foyers faisant partie du public cible répartis en Fédération Wallonie-Bruxelles et des affiches ont été envoyées aux administrations communales et aux consultations ONE réparties sur tout ce territoire. Enfin, le digital a également été investi en commençant par une révision de la page d'accueil du site de l'ONE pour mieux mettre en évidence le site My.ONE. À cela s'est ajouté un relais de la campagne sur les médias sociaux de l'Office combiné à des encarts publicitaires sur des sites partenaires qui permettaient de rediriger les internautes vers My.ONE.

MY.ONE.BE ET LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Cette solution digitale a été complétée par une ligne téléphonique où les parents et futurs parents peuvent poser toutes leurs questions, qu'elles concernent l'Accueil (petite enfance ou temps libre) ou l'Accompagnement. Ceci afin de limiter les effets de la fracture numérique et faciliter l'usage de ce nouvel outil au plus grand nombre.

Le Service Support de MY.ONE¹ a pour but de renforcer le côté humain en apportant une écoute active à toutes personnes en recherche d'information. Par leurs disponibilités et connaissances, les agents seront à même soit de répondre directement aux demandes soit de les relayer au service compétent.

DE « PREMIERS PAS » À « MY »

"Premiers pas" offrait la possibilité aux (futurs) parents de réaliser une recherche de milieux d'accueil par géolocalisation. Cependant, l'ONE dispose d'une diversité de services offerts aux (futurs) parents qui n'y apparaissaient pas. Fort d'une volonté transversale de rendre visible et accessible l'ensemble de l'offre de service, la plate-forme "Premiers pas" s'est transformée afin d'y inclure les consultations et les écoles de devoirs dans un premier temps. Il est d'ores et déjà prévu que d'autres services complètent le site comme les centres de vacances ou les lieux de rencontre enfant-parents. Par ailleurs, d'autres services se développeront comme le système de pré-demandes ou l'agenda des activités réalisées dans les consultations.

LES CONSULTATIONS ET LEURS ACTIVITÉS, LE PROGRAMME NÂÎTRE ET GRANDIR

My.ONE offre aux parents et futurs parents un outil de géolocalisation qui leur permet d'identifier aisément les consultations les plus proches de chez eux. Qu'il s'agisse d'une consultation prénatale ou d'une consultation pour enfants, les (futurs) parents peuvent visualiser les Partenaires Enfants-Parents à contacter pour obtenir un rendez-vous, les horaires des séances disponibles, les médecins en charge de la séance médicale ou encore un aperçu des activités habituellement développées par la consultation.

Les efforts de digitalisation du secteur de l'accompagnement permettront, à terme, d'enrichir les informations disponibles dans My.one.be afin de permettre aux familles de jouir d'une expérience plus complète et d'accéder en un clic à l'entièreté du programme Naitre et Grandir.

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE (APE)

My.ONE permet aux (futurs) parents de réaliser une recherche en géolocalisant les différents milieux d'accueil. À partir d'une adresse ou d'un code postal, le parent peut visualiser les milieux d'accueil plus ou moins proches de sa zone de recherche.

Il peut également filtrer ses recherches sur base de différents critères comme la taille du milieu d'accueil ou encore le type de tarification pratiquée. Il est également possible de consulter le projet et/ou le contrat d'accueil des milieux d'accueil.

Enfin, le parent trouvera les informations de contact pour chaque milieu d'accueil ainsi que la manière de s'y inscrire.

1. Une permanence est organisée du lundi au vendredi de 9h à 16h au 02 432 88 55.

L'ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) EN LIBRE ACCÈS

Premier secteur à l'honneur pour l'accueil temps libre : les écoles de devoirs. Quelquefois méconnues ou mal comprises du grand public, les écoles de devoirs sont des services originaux et à grande valeur éducative. L'accueil proposé allie le souci de l'inclusion, le soutien à la parentalité, le respect du temps libre et l'accompagnement dans les apprentissages. Ces caractéristiques nous encouragent à mettre en avant et à valoriser davantage ces initiatives. Les parents ont maintenant l'occasion de connaître facilement les écoles de devoirs organisées dans leur environnement proche.

Fin de l'année 2023, le portail a ouvert l'accès vers la recherche d'activités de vacances non résidentielles (centres de vacances, partenariats automne-détente et activités subventionnées dans le cadre de l'accueil extrascolaire de type 2). Le défi à relever est de motiver les organisateurs reconnus à déclarer le plus tôt possible leurs activités à l'ONE pour qu'elles soient immédiatement disponibles pour les parents via le portail My.ONE.

À venir dans le courant de 2024 : les séjours résidentiels, les mouvements de jeunesse et les informations sur l'ensemble des acteurs de l'accueil temps libre au niveau local via les coordinations ATL.





ADAPTATION DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE AUX NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : PREMIER BILAN

2023, premier cycle complet pour les nouveaux rythmes scolaires annuels.

La Direction Accueil Temps Libre de l'ONE (DATL) adapte ses pratiques avec les opérateurs et son articulation avec l'accompagnement de terrain.

LES SERVICES ACCUEIL EXTRASCOLAIRE SCOLAIRE (AES1, AES2 ET AGRÉMENTS)

► AES1 - Partenariats Automne-Détente (PAD)

Le tour des plateformes ATL subrégionales de l'automne 2023 fut l'occasion de présenter les Partenariats Automne-Détente (PAD) aux coordinateurs/trices accueil de l'ONE et aux coordinateurs/trices ATL. Ce nouveau dispositif entré en vigueur fin 2022 fut l'objet de bon nombre de questions, tant dans l'organisation de l'activité que dans son cadre administratif. Rappelons que les principaux objectifs des PAD sont :

- d'élargir l'offre d'accueil durant les nouvelles périodes de congé scolaire ;
- de porter une attention particulière à l'accueil des plus jeunes (- de 6 ans) et des familles précarisées.

Les PAD sont gérés par le service subventions qui a dû appréhender toutes les facettes de cette nouvelle matière et se rendre disponible pour accompagner les PO dans leurs démarches. Les agents ont ensuite dû analyser les dossiers PAD déposés sur le Portail et s'assurer de leur conformité pour, en fin de compte, subventionner les activités concernées.

► AES2 - Impacts sur le travail de terrain

Pour le secteur AES2, la réforme des rythmes scolaires ne devait a priori pas avoir d'impact étant donné que les opérateurs sont tenus d'ouvrir durant l'année scolaire mais aussi pendant un minimum de 7 semaines durant les périodes de vacances. Le volume global d'activité n'a pas été modifié mais suit une nouvelle répartition.

Cette réorganisation se marque donc peu au niveau des processus métiers.

Par contre, pour le terrain, le calendrier revu impose un rythme plus soutenu dans l'alternance entre deux types d'accueil (extrascolaire et vacances) dont les approches diffèrent fondamentalement. Le fait de passer plus rapidement de l'un à l'autre est source de difficultés pour les équipes, principalement dans la planification et la préparation des activités de vacances.

► Agréments - Programmes CLE (coordination locale pour l'enfance)

Les PAD s'inscrivant dans la dynamique de coordination de l'ATL au niveau local, les communes doivent désormais ajouter un point supplémentaire dans leur programme CLE. Les communes où il y a eu des PAD et qui doivent renouveler leur programme CLE y intègrent un point spécifique, dans lequel elles font le bilan des PAD et y inscrivent les perspectives en la matière. Les coordinations ATL ont été informées de ce changement qui constitue, pour les agents de l'ONE, un point supplémentaire à analyser lors de l'examen de la demande d'agrément du programme CLE.

LE SERVICE ECOLES DE DEVOIRS (EDD)

► Modulation de la charge de travail des agents et conséquences sur le terrain

Le service EDD a constaté une augmentation significative de la charge de travail des agents, et plus spécifiquement au niveau du secrétariat et des paiements. En effet, en amont des vacances de détente et d'automne, les tâches en lien avec le Forfait Automne Détente (FAD) s'intensifient. Les opérateurs ont besoin d'informations sur les conditions d'octroi des subsides ainsi que sur le règlement afférant à la mise en place des FAD.

Ceci se traduit par une augmentation de différentes tâches administratives et comptables (échanges avec les structures, vérifications des fichiers Excel, calcul des forfaits et gestion de deux paiements supplémentaires sur l'année).

Sur le terrain, la Fédération des EDD a effectué un sondage sur les conséquences des nouveaux rythmes scolaires annuels auprès des enfants et des équipes. Il apparaît, comme pour l'AES2, des difficultés nouvelles dans l'organisation des équipes. Les enfants ont l'opportunité d'une vraie période de récupération mais souffrent parfois d'une plus grande fatigue, selon qu'ils participent à des activités durant une ou deux semaines.

LE SERVICE CENTRES DE VACANCES (CDV)

► Le Focus 2023 des centres de vacances devient annuel !

Depuis 2015, le service CDV élabore une publication destinée aux opérateurs de tous types (camps, séjours et plaines). Appelée 'FOCUS', celle-ci se veut être un outil de sensibilisation et de réflexion durable comprenant des points d'attention au sujet d'une thématique renouvelée chaque année. À l'origine, son champ d'application couvrait uniquement le congé d'été. Depuis 2023, le Focus est devenu une publication annuelle s'étalant du congé de printemps au congé de détente de l'année suivante. « L'accueil des enfants entre 2,5 et 4 ans » en était le thème en 2023.

► Modifications des processus métier et impacts sur le service

Avec l'allongement des congés d'automne et de détente à deux semaines, les CDV peuvent désormais déclarer leurs activités et demander une subvention pour cinq périodes au lieu de trois par an.

Sous l'angle du service, ceci a considérablement augmenté la charge de travail administrative des agents : gestion administrative accrue par les deux périodes de subvention supplémentaires, nouvelles échéances intermédiaires pour la clôture des demandes de subvention, délais de traitement des demandes de subventions beaucoup plus courts, augmentation des demandes de nouvel agrément, ... Pour y faire face, le service a réorganisé la répartition des dossiers entre agents et procédé à l'engagement d'un agent supplémentaire.

Sous l'angle des opérateurs, les périodes scolaires ne coïncidant plus avec les vacances des écoles supérieures, le service CDV est plus souvent sollicité par les opérateurs pour les soutenir dans leur recherche de personnel qualifié.

LE SERVICE DE L'INSPECTION COMPTABLE

► Réorganisation du travail

Les inspecteurs comptables exercent leurs missions dans tous les secteurs subventionnés de la DATL. Auparavant, ils effectuaient les visites en Centre de Vacances sur les vacances d'été uniquement. Depuis la réforme des rythmes scolaires, les visites en CDV ont été réparties naturellement sur les 5 périodes de vacances. Ces nouvelles modalités ont pour impact une légère augmentation du nombre de visites en CDV au détriment des autres secteurs. Cette évolution reste cependant assez limitée et n'a pas de conséquences négatives sur le contrôle des autres types de subvention ni sur l'accompagnement des opérateurs de manière générale.

LA DIRECTION COORDINATION ACCUEIL (DCAL)

► Impact sur le travail des Coordinateurs/trices accueil de l'ONE (CAL)

Depuis de nombreuses années, les CAL jouent un rôle d'accompagnement et de soutien auprès des opérateurs de Centres de vacances. Autant en ce qui concerne les pratiques mises en œuvre sur le terrain que l'analyse de leur projet d'accueil.

Le contrôle de ces structures et les visites de terrain font également partie intégrante de leurs missions.

Jusqu'en 2022, ces visites s'effectuaient lors des congés de printemps et d'été.

Depuis la réforme des rythmes scolaires et l'avènement de quatre périodes de vacances de quinze jours (hiver/détente/printemps/automne), en plus du raccourcissement des congés d'été, les opérateurs ont davantage l'occasion d'organiser des activités réparties tout au long de l'année.

Cette multiplication des périodes de congé permet, de facto, aux coordinateurs/trices accueil d'étaler leurs visites. Toutefois, l'évaluation du travail de terrain de l'année 2023 montre que les visites se concentrent encore majoritairement durant l'été.

Il faudra certainement encore quelques années pour que cette tendance s'amenuise, tenant compte du fait que la répartition des visites sur l'année est en grande partie rythmée par l'Accueil Petite Enfance (APE).





ACCUEIL EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ACTE)

La transition écologique, préoccupation transversale d'actualité dans tous les domaines de la vie quotidienne et professionnelle, concerne aussi les milieux d'accueil de la petite enfance. Dès lors, le dispositif ACTE (Accueil en Transition Écologique) a été mis en place en 2023 pour les inviter à établir un état des lieux sur leurs pratiques en matière de développement durable et réaliser un plan d'action annuel...

Depuis plus de 10 ans, la dimension environnementale fait l'objet d'un travail continu à l'ONE pour tous ses bénéficiaires. En effet, les différentes structures d'accueil sont des lieux prioritaires au sein desquelles les préoccupations relatives au cadre de vie de l'enfant doivent être prises en considération.

Par ailleurs, un travail considérable mené par l'ONE de sensibilisation, d'accompagnement et de formations des agents internes de l'ONE et des professionnels des milieux d'accueil est déjà en cours depuis plusieurs années par la cellule Eco conseil en collaboration avec les Coordinateurs accueil (CAL).

Parallèlement à cet enjeu au sein du secteur de l'accueil, la transition écologique est aussi un objectif poursuivi au niveau européen et fédéral au travers des accords du Green Deal, du Plan National Energie Climat 2021-2030 et du NAPED (Plan d'Action National sur les Perturbateurs Endocriniens), ainsi qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le Plan transversal de Transition écologique.

Pour renforcer ce travail, l'engagement environnemental a été repris dans le contrat de gestion de l'ONE 2021-2025 tel que défini dans les deux objectifs stratégique (O.S) et opérationnel (O.O) ci-dessous :

O.S.3. Accompagner l'engagement du secteur de l'enfance dans la transition écologique.

O.O.3.1. Mettre en place une démarche d'amélioration de l'impact environnemental dans chaque milieu d'accueil.

Aussi, dès septembre 2023, le Conseil d'administration de l'ONE en collaboration avec le cabinet de tutelle a inclus le dispositif « éco-crèche » - aussi dénommé ACTE - dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française modifiant le régime d'autorisation et de subvention des milieux d'accueil, repris aux articles 2, 12, 13 et 14.

Un arrêté ministériel fixant le modèle de charte d'engagement dans le dispositif « éco-crèche » balise la démarche. La charte peut être signée par tout MA intéressé d'adhérer au projet (s'il remplit la condition minimale de subvention de niveau 1).

Dans cette visée, l'ONE continuera de soutenir les milieux d'accueil afin qu'ils puissent être toujours plus nombreux à proposer un accueil durable et de qualité. Il espère ainsi pouvoir poursuivre sa démarche d'accompagnement au moyen d'outils, de formations, d'un subside et d'une mise en réseau des acteurs de terrain.



DISPOSITIF

Fin septembre 2023, le dispositif « éco-crèche » pour les milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, ACTE, a été lancé. L'ensemble des Milieux d'Accueil a été invité à signer la charte d'engagement sur leur portail digital Pro.ONE.

Cette invitation de l'ONE concerne donc l'ensemble des milieux d'accueil, peu importe leur niveau d'engagement actuel dans une démarche environnementale. Cela étant, la condition d'octroi du subside (125 euros par place d'accueil) lié au dispositif reste d'avoir obtenu à minima le droit au subside de base (niveau 1). Les milieux d'accueil non subsidiés ont toutefois accès à l'ensemble de l'outil digital (état des lieux et plans d'actions).

Le dispositif ACTE reprend les six thématiques suivantes :

- Alimentation : locale, équilibrée, de saison, moins carnée et de qualité biologique ;
- Économie de l'énergie et gestion de l'eau : utilisation durable de l'eau ;
- Cadre de vie : équipements, fournitures, qualité de l'air intérieur, polluants chimiques ;
- Gestion des déchets : réduction, réutilisation, tri, recyclage/compostage ;
- Hygiène et change ;
- Dynamique sociale/Économie circulaire : entraide, initiative et réseaux locaux.

La dynamique du projet invite les milieux d'accueil à établir en équipe un état des lieux sur leurs pratiques environnementales et, sur base de celui-ci, d'y joindre un plan d'action écologique annuel.

FINALITÉS GÉNÉRALES

À travers cette démarche, l'ONE vise à mobiliser les équipes dans une démarche réflexive afin de :

- 1° Permettre à chaque enfant de s'épanouir dans un environnement sain au service de la qualité de l'accueil et de façon durable.
- 2° Encourager les pratiques éco-responsables dans les milieux d'accueil de la petite enfance.
- 3° Soutenir et favoriser la réflexion sur les aspects de développement durable et de transition écologique dans le secteur de la petite enfance de façon globale et intégrée.
- 4° Promouvoir une alimentation locale, équilibrée, de saison, moins carnée et de qualité biologique.
- 5° Soutenir les milieux d'accueil face à la crise énergétique en leur permettant de réduire leurs frais et leur consommation.

- 6° Développer des actions d'information et d'accompagnement des professionnels des milieux d'accueil sur les thématiques environnementales tout en favorisant les échanges de pratiques via des ambassadeur.rices au sein des MA.
- 7° Développer des synergies/collaborations entre les milieux d'accueil et les familles autour de l'écologie, participant ainsi à leur sensibilisation en la matière.

Ce dispositif est le fruit de collaborations entre différents services et directions qui ont rassemblé des agents aux métiers et expertises variés au sein de l'ONE, issus tant de l'Administration que du terrain. Les rencontres régulières se poursuivent pour accompagner les évolutions du projet.





« ET POUR MON PAPA ? »

Le 03 octobre 2023, l'ONE, avec le soutien du Fonds Houtman, organisait un événement intitulé « Et pour mon papa ? ». La journée s'est organisée en deux temps en mettant en lumière les dispositifs d'accueil et d'accompagnement à destination des (futurs) pères, (futurs) beaux-pères, co-parents...

La matinée était consacrée à la mixité en genres et en disciplines au sein des équipes et l'après-midi à l'accompagnement global du papa dans sa paternité. En filigrane, apparaissait la volonté de poursuivre la sensibilisation des professionnel-le-s en contact direct et indirect avec les familles.

POURQUOI S'INTÉRESSER AUX (FUTURS) PAPAS ?

Dans la continuité du travail réalisé autour des documents de référence « *Pour un accompagnement réfléchi des familles – Un référentiel de soutien à la parentalité* » et « Le soutien à la

parentalité dans les lieux d'accueil », l'ONE a mené une recherche en plusieurs étapes sur la place et l'implication des (futurs) papas :



L'appel à projets qui a été lancé a permis de soutenir financièrement¹ et d'accompagner 8 dispositifs à destination des (futurs) papas. Il s'agit d'espaces de parole, d'échange, de rencontre aménagés dans un environnement propice à leur accueil et à celui de leurs enfants dans une perspective de prévention et de soutien à la parentalité².

En outre, plusieurs supports (affiche, flyer) et une journée d'étude ont été créés permettant aux professionnels en contact avec les (futurs) parents de penser à leurs pratiques, à leurs représentations et attentes envers ces derniers et plus particulièrement les (futurs) papas.

1 5 dispositifs ont été soutenus financièrement par le Fonds Houtman et 3 dispositifs ont été soutenus financièrement par l'ONE.
 2 Pour en savoir plus sur ces 8 dispositifs : *Cahier 33 - Des initiatives à destination des (futurs) papas ?* | Fonds Houtman (fonds-houtman.be)

UNE JOURNÉE DE PARTAGE

L'évènement « **Et pour mon papa ?** » avait pour objectif de sensibiliser les professionnels en croisant apports théoriques et pratiques professionnelles. Ainsi, les participants ont pu bénéficier de retours d'expériences sur des initiatives innovantes ciblant les (futurs) papas. Les témoignages autour du projet « **Fruits d'Hommes** » développé par l'asbl Form'anim (Seraing) et du projet « **Café des Papas** » développé à Bruxelles par le **pôle périnatal du CHU Saint-Pierre, le Lieu de Rencontre Enfants et Parents (LREP) Toile de Jeux dans le quartier des Marolles et la consultation pour enfants de l'ONE, Boulevard de Waterloo**, ont été croisés avec les éclairages d'experts scientifiques, Marine Quennehen (sociologie, UCLouvain) et Christophe Genette (sciences de l'éducation, ULiège).

En outre, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Solyman Laqdim, a contribué à cette journée en partageant son expérience professionnelle avec les enfants dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Il a également insisté sur l'importance de faire participer les enfants aux questions qui les concernent y compris celles relatives à la relation père-enfant.

▶ LA MIXITÉ EN GENRES ET EN DISCIPLINES

Faut-il être un homme pour pouvoir entrer en contact avec des (futurs) papas ? »

Pour les intervenants de la journée, évidemment que non. Toutefois, certains professionnels ont témoigné qu'être un homme est parfois facilitateur pour entrer en relation avec un (futur) papa. Quoi qu'il en soit, ce sont davantage les postures adoptées qui vont favoriser ou non cette rencontre plutôt que le fait d'être un homme ou une femme.

Aussi, afin de pouvoir se décentrer, il est important de questionner ses propres représentations. Cette prise de recul permet d'accueillir et d'accompagner les (futurs) pères selon leurs besoins et leur vision respective de la paternité.

▶ ACCOMPAGNER LES PÈRES, DANS LEUR PROPRE PATERNITÉ, DE MANIÈRE GLOBALE

Suite aux évolutions de la société, une nouvelle tendance « père » semble se profiler. Dans ce contexte, la volonté des orateurs ne visait pas à favoriser une nouvelle parentalité, une nouvelle paternité, mais bien à sensibiliser à la prise en compte de celles qui se présentent aux professionnels afin qu'ils puissent s'y adapter. Cela commence par pouvoir identifier ces nouvelles parentalités : quelles sont les familles qui se présentent à eux ? Accueillent-ils beaucoup de (futurs) papas ?

L'environnement qui entoure un homme peut influencer sa façon d'être père et, de manière plus générale, son engagement paternel. En tant que professionnel, prendre en compte les systèmes dans lesquels un (futur) père évolue permet de l'accompagner selon ses besoins et sa vision de la paternité...

Il importe d'avoir conscience que derrière chaque (futur) père, il y a une histoire : certaines représentations, habitudes et étiquettes leur collent parfois à la peau. Il serait intéressant de se questionner sur ce qu'ils vivent, sur la manière dont ces dernières les affectent personnellement et affectent leur rôle de (futurs) pères.

Enfin, il pourrait être éclairant de s'interroger tant sur la place que chaque père occupe, que sur celle qu'il revendique, et, finalement, sur celle qu'on lui donne.

5 MESSAGES-CLÉS

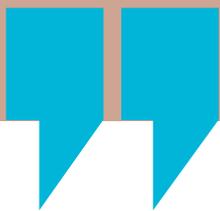
« Pas à pas pour les papas »
Accueillir et accompagner les (futurs) papas peut se faire petit pas par petit pas, au rythme de chacun, une étape à la fois. ...

« C'est peut-être un détail pour vous mais pour les papas ça veut dire beaucoup »
Les petites choses peuvent parfois déjà faire la différence : un regard, une question, une attitude bienveillante envers les (futurs) papas, une affiche ou une brochure qui les concerne. ...
Inspiré de « Il jouait du piano debout » de France Gall

« Pas de papa à part, chacun fait sa part »
Derrière chaque homme peut se cacher un (futur) papa. Accueillir et accompagner les (futurs) papas, c'est leur faire une place à tous quelle que soit leur situation. Cela implique que tout un chacun se sente concerné, puisse collaborer, pour ne laisser personne de côté.

« Chacun sa route, chacun ses besoins, passe le message à ton voisin »
Il n'y a pas une bonne manière d'être parent, de s'impliquer en tant que (futur) papa, tout comme il n'y a pas une bonne manière d'accueillir et d'accompagner les (futurs) papas. L'important est de s'adapter aux besoins des papas, à leurs priorités et de cheminer ensemble. Il n'y a pas de destination finale, de route tracée d'emblée, mais de multiples chemins, tantôt longs, tantôt courts, certains ponctués de demandes et de besoins, certains plus tranquilles ...
Chacun à sa manière peut en être le messager auprès de son entourage, ses collègues, son équipe, son réseau professionnel, ...
Inspiré de « Chacun sa route » de K.O.D

« Prends ma main de papa o futur papa o beau-papa o grand-papa o parent o ... Et si l'averse nous touche, toi et moi, on la traversera »
Chaque homme peut se sentir papa à différents instants, certains plus évidemment que d'autres, pour un moment ou toute la vie. Ce cheminement tantôt facile, tantôt semé d'embûches peut apparaître ou s'avérer plus doux à deux, à trois, en communauté, accompagné ou non de professionnels.
Inspiré de « Beau-papa » de Vianney



JOURNÉES D'ÉTUDE SUR L'OBSERVATION

En octobre 2023, plus de 1000 professionnels et professionnelles de l'Accueil Petite Enfance (APE) se sont réunis lors des 4 journées organisées par l'équipe de conseillers pédagogiques de l'ONE et consacrées au travail d'observation en équipe. Le public a été invité à explorer et redéfinir ce qui est entendu par l'observation dans le cadre professionnel de l'APE. Des milieux d'accueil ont également partagé leurs expériences de terrain.

POURQUOI ?

Lors des accompagnements des milieux d'accueil, les conseillers pédagogiques et les agents de la coordination accueil ont constaté que la démarche d'observation est souvent trop peu exploitée, voire méconnue dans sa mise en œuvre concrète soutenant le travail de réflexion et d'ajustement des professionnels. En parallèle, dans le cadre du programme de formation continue, des évaluations sont réalisées auprès du public participant, permettant de percevoir, entre autres, les besoins du terrain. Il en est ressorti une demande des équipes de professionnels de développer et renforcer leur compétence d'observation : de l'enfant, du groupe d'enfants, des dynamiques dans les espaces de vie en milieu d'accueil petite enfance.

L'observation est une des priorités de la formation continue proposée par l'ONE ; l'un des 15 axes de l'offre de formations du programme quinquennal. Cependant, peu d'offres de formation concernaient précisément cet aspect.

Afin de stimuler la demande, l'ONE a souhaité offrir aux professionnels des journées d'étude dynamisantes pour développer la thématique de l'observation au service d'un accueil de qualité.

QUATRE JOURNÉES ORGANISÉES EN 2023

Ainsi, pour répondre aux besoins du terrain, les journées ont été orientées sur la thématique de l'observation en équipe par les professionnels de la petite enfance : « **Observer... OK ! Mais comment ?** ».

Afin de toucher l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quatre journées du même format ont ainsi été organisées à Tihange, Charleroi, Bastogne et Louvain-La-Neuve du 3 au 6 octobre 2023.

Les publics visés étaient les professionnels de la Petite enfance :

- Les directions et le personnel d'encadrement psychosociosocial des milieux d'accueil (crèches et services d'accueil d'enfants) ;
- Le personnel d'accueil (un représentant par groupe de vie des milieux d'accueil collectifs ; les accueillantes salariées ou indépendantes) ;
- Les enseignants et formateurs qui préparent aux métiers de la petite enfance.

► UNE INTERVENANTE DE QUALITÉ

Ces journées ont bénéficié de l'intervention principale d'Anne-Marie Fontaine. Celle-ci est formatrice auprès des professionnels de la petite enfance depuis de nombreuses années. Elle a d'abord travaillé au CNRS avec René Zazzo dans le cadre du laboratoire de psychobiologie de l'enfant, puis a été maître de conférences en psychologie de l'enfant à l'université Paris-X.

Parmi ses nombreux ouvrages, elle a notamment écrit le livre : « *Observer en équipe dans les lieux d'accueil de la petite enfance* » aux éditions Erès.

Son expérience de travail avec les équipes était une plus-value indéniable pour aborder la thématique. Son accessibilité, sa maîtrise du sujet et sa qualité d'oratrice ont conquis les différents publics.

► UN CONTENU PORTEUR DE SENS DANS LES PRATIQUES

Au fil de la journée, Anne-Marie Fontaine a exploré et redéfini ce qui est entendu par l'observation dans le cadre professionnel de l'APE. Ainsi, elle distingue l'observation spontanée de l'observation-projet et « l'attention vigilance » de « l'attention focalisée », ce qui permet aux professionnels de prendre conscience qu'ils utilisent les deux types d'attention en alternance et selon le contexte. L'attention focalisée est sollicitée pour mener une observation car elle est motivée par un projet/une question/une démarche consciente, ce qui la différencie de l'observation spontanée.

Cette observation-projet se prépare (l'avant, le pendant et l'après sont réfléchis). Enfin, le cadre de l'organisation en équipe de cette observation a été envisagé : quand observer ? Combien de temps ? Qui observe ? Comment l'observation est-elle analysée ?

Les participants sont ainsi repartis avec des outils concrets de travail. Lors de chaque journée, les conseillers pédagogiques et des milieux d'accueil locaux ont enrichi la journée de partages d'expériences de terrain, démontrant l'implémentation de la théorie dans la pratique quotidienne.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dès l'envoi des invitations aux journées, l'engouement du public pour la thématique de l'observation s'est avéré nettement positif. Le taux élevé de participation a renforcé le présupposé de la nécessité pour les professionnels de la petite enfance de développer cet outil dans l'accueil de l'enfant.

Outre le succès lié à la participation des personnes, les évaluations complétées par les participants en fin de journée démontrent l'appréciation générale pour l'organisation de ces événements et la pertinence de l'intervenante.

► UN PUBLIC ENGAGÉ

1070 professionnels et professionnelles de l'Accueil Petite Enfance se sont réunis lors des 4 journées. Le public était constitué d'une majorité de personnel des milieux d'accueil, tant collectifs qu'à domicile. En effet, au vu de l'engouement suite à l'envoi des invitations, les journées ont été ouvertes à des équipes complètes, dans la mesure des places disponibles. Ainsi, ont été accueillis : le personnel chargé de l'accueil (33,6%), les directions (26%), les encadrants PMS (21,5%), les formateurs et enseignants de la formation continue et initiale (10%).

Aussi, de nouvelles journées d'étude sont programmées pour 2024 à Bruxelles, Namur et Liège.



Objectifs ?



Où ?



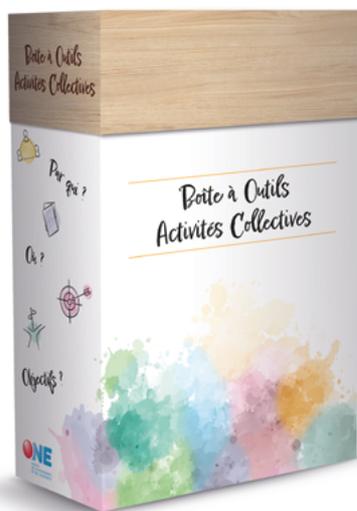
Par qui ?



Quand ?

IMPLÉMENTATION DE LA « BOÎTE À OUTILS ACTIVITÉS COLLECTIVES » EN CONSULTATION ONE

En novembre 2023 des journées de diffusion d'un nouvel outil destiné aux équipes de consultations, la « Boîte à Outils Activités Collectives », ont été proposées aux acteurs de terrain. Ces journées, qui auront lieu jusque juin 2024, visent à sensibiliser les acteurs de la consultation (PEP's, médecins, volontaires, PO, partenaires) et constituent un moment privilégié de familiarisation avec l'outil et de mises en situation.



La « Boîte à Outils Activités Collectives » est un outil de référence pratique conçu par le terrain et pour le terrain, afin d'outiller, guider et soutenir les consultations dans la mise en oeuvre, le développement et l'amélioration de leurs activités collectives. Elle se présente sous la forme d'une boîte intégrant un ensemble de fiches pratico-pratiques proposant des démarches, des conseils, des pistes d'action, des thématiques et des idées d'activités, ainsi que des outils concrets.

Cet outil se veut accessible « à la carte » selon les besoins du moment. Il est pensé afin d'être appréhendé en équipe, favorisant ainsi la cohésion et la collaboration. La Boîte à Outils est évolutive : son contenu pourra être complété en fonction des requêtes et suggestions du terrain.

DE LA RECHERCHE AU BESOIN D'OUTILS

Une recherche « Activités collectives en consultation ONE » a été menée par l'ONE en 2018 et s'est clôturée en 2019. Son objectif principal était de décrire et d'analyser la mise en oeuvre des activités collectives au sein des consultations ONE, et d'en identifier ainsi les difficultés et facilitateurs. *In fine*, la recherche visait à proposer des recommandations concrètes afin d'aider les consultations dans la réalisation de leurs activités collectives. Au total, 284 consultations et 150 familles ont participé à cette recherche. Les recommandations ont notamment permis de mettre en avant le besoin d'outils et de dispositifs pour les consultations, leur permettant d'être davantage guidées et soutenues dans cet aspect de leur mission.

Pour répondre à ce besoin identifié, un outil a été imaginé : entre septembre 2020 et juin 2023, la « Boîte à Outils Activités Collectives » a été co-construite par un groupe de travail interne à l'ONE (composé de deux référentes Education à la Santé (EDUS), de 8 Partenaires Enfants-Parents et de la chercheuse). L'outil a régulièrement été testé auprès de consultations ONE.

PLUS
d'INFOS

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/ONE_organisme_scientifique/Recherche-Activites-Collectives-Synthese.pdf

ACTIVITÉS COLLECTIVES : KESAKO ?

Ce sont des moments destinés aux familles, de rencontre, d'apprentissage, de sensibilisation et/ou d'échange organisés dans le cadre du soutien à la parentalité, de la prévention et/ou de la promotion de/éducation à la santé. Ces activités font partie des missions des consultations et peuvent être proposées avec ou sans partenaire(s) externe(s).

Les bienfaits pour les familles sont nombreux :

- Recevoir des informations, des connaissances, des conseils et des recommandations.
- Valoriser, développer et/ou renforcer leurs compétences.
- Découvrir des activités pouvant aider au renforcement des liens parent-enfant ou stimuler le développement et l'éveil de l'enfant, augmenter son bien-être.
- Contribuer à rompre leur isolement, à étendre leur réseau social, à créer des solidarités inter-familiales.
- Partager leurs représentations, leurs expériences, leurs vécus.
- Découvrir des pratiques différentes et adopter de nouveaux comportements, via les échanges de savoirs et de compétences de chacun.
- Passer un moment agréable en famille et/ou en groupe.
- ...

ET ENSUITE ?

Les journées de diffusion de la Boîte à outils sont prévues jusque juin 2024. Près de 90% des équipes PEP's auront alors eu l'occasion d'être familiarisées avec l'outil. D'autres modalités de diffusion et d'information seront menées afin de toucher les consultations restantes, mais aussi de présenter la Boîte à Outils aux autres acteurs des consultations et permettre à cet outil de rester une ressource incontournable et dynamique sur le terrain.





LA TASK FORCE ACCESSIBILITÉ À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNEL·LE·S AUTOUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Dans le courant de l'année 2023, la Task Force Accessibilité (TFA)¹ a organisé des journées de sensibilisation auprès des équipes accueillantes et encadrantes, y compris des pouvoirs organisateurs, des milieux d'accueil, intitulées « Rencontres autour de l'accessibilité », conformément à son plan d'action.

Les objectifs visés étaient les suivants :

- Sensibiliser les acteurs aux notions d'accessibilité primaire et secondaire ;
- Répondre aux questions que se posent les milieux d'accueil concernant l'accessibilité ;
- Inviter à une réflexion sur ce qui peut être mis en oeuvre selon le contexte de chacun ;
- Recueillir des données qualitatives en termes de pratiques inspirantes concernant l'accessibilité primaire et secondaire ;
- Valoriser les pratiques que les milieux d'accueil ont déjà instaurées en termes d'accessibilité.

Six journées ont été organisées, une par subrégion. Ces rencontres de terrain étaient destinées aux crèches avec subsides d'accessibilité et aux services d'accueillant·e·s d'enfants. Les collaborations internes et externes qu'entretient la TFA ont permis la présence, à chacune des journées, d'un·e conseiller·ère pédagogique, d'un·e coordinateur·rice accueil et d'un·e représentant·e de l'une des huit coordinations subventionnées, en vue d'associer, aux réflexions, les différentes parties prenantes avec lesquelles la TFA a pris l'habitude de collaborer.

LE CONTENU DES JOURNÉES

Les apports des journées ont été élaborés pour permettre une participation active des professionnel·le·s en s'appuyant sur différents supports (présentations d'orientations liées à l'accessibilité, capsules vidéo, création d'affiches...) et en organisant des temps de réflexion en groupes (15 personnes maximum). Chaque participant·e recevait également un totebag contenant divers supports en lien avec la thématique. Les journées étaient découpées de sorte à pouvoir aborder l'accessibilité sous différents angles à travers notamment des notions d'accessibilité primaire et secondaire du point de vue des familles d'une part, et de l'enfant d'autre part, ainsi que les questions liées au non-recours des familles, aux droits de l'enfant ou encore à l'accueil de toutes les formes de diversité.

DES TRACES DES ÉCHANGES

En plus de l'animateur·rice, une scribe était présente dans chaque groupe afin de consigner les échanges par écrit et ainsi d'en garder traces par la suite. Cette collecte permet de réaliser une analyse de contenu qualitative, actuellement en cours. L'objectif est multiple : il s'agit de nourrir l'état des lieux de l'accessibilité en Fédération Wallonie Bruxelles, dont la TFA a notamment la charge, en identifiant des processus rencontrés dans les démarches d'accessibilité : représentations des professionnel·le·s, besoins et constats de situations issues du terrain, freins à l'accessibilité, Il s'agit également, au travers de la voix de ces professionnel·le·s ainsi recueillie, d'alimenter les démarches et outils d'accompagnement à destination des équipes. Ces productions seront proposées dans le futur par la TFA comme outils de réflexivité pour les équipes et leurs accompagnateur·rice·s.

¹ 5 dispositifs ont été soutenus financièrement par le Fonds Houtman et 3 dispositifs ont été soutenus financièrement par l'ONE.

DES EXEMPLES DE RÉFLEXIONS ABORDÉES

Ces échanges de pratiques ont permis de visibiliser les travaux de l'équipe de la TFA et de prendre connaissance des réflexions initiées dans le chef des professionnel-le-s. À titre d'exemple, des réflexions ont été abordées concernant la flexibilité des milieux d'accueil pour rencontrer les demandes des parents, qu'il s'agisse d'une demande de places d'accueil (accessibilité primaire) ou d'une demande particulière liée aux besoins de l'enfant ou de la famille (accessibilité secondaire). L'accent a été placé, à de nombreuses reprises, sur l'importance des compétences communicationnelles pour aller à la rencontre des familles et les accompagner dans toutes les étapes de l'accueil. Citons, par exemple, des propos entendus sur l'articulation entre l'accessibilité et les questions d'éveil culturel et artistique. Les témoignages ci-après montrent que cette réflexion se concrétise non seulement à travers les activités d'art vivant mais également dans la vie quotidienne du MA :

« Nous impliquons les familles en proposant à chaque parent, s'il le souhaite de réaliser une activité dans la crèche. Une des mamans vient régulièrement jouer du violon dans le groupe des bébés. »

« Grâce à l'accueil de nos publics multiculturels, on a changé plein de choses dans l'organisation de la crèche, que ce soit au niveau des fêtes, des menus, pour que chacun se sente réellement le bienvenu. »

« Laisser de la place aux parents lors de moments précis (gouter, café du matin, ...), c'est important et aussi lors d'activités telles qu'une sortie à la mer ou à la bibliothèque. »

ÉVALUATION DE L'ACTION ET DES PARTICIPANTS

Près de 200 inscriptions ont été recensées pour les 6 journées "Rencontres autour de l'accessibilité", avec la participation effective de 135 professionnel-le-s.

Compte tenu du caractère volontaire des inscriptions et de l'actualité difficile du secteur, ce taux de participation apparaît très encourageant. L'analyse des questionnaires d'évaluation (forme, fond et contenu de la journée) montre des retours très positifs de la plupart des participants. Une majorité de professionnel-le-s d'encadrement ainsi que quelques puériculteur-riche-s ont pris part aux journées ainsi qu'un nombre limité de professionnel-les issu-e-s de PO.

Pour quelques participant-e-s, les matières abordées semblaient nouvelles et pour beaucoup, il était question d'un approfondissement de réflexions déjà amorcées en équipe. Pour certain-e-s professionnel-le-s, il s'agissait de pratiques déjà bien établies, alors que d'autres ont mis en avant une prise de conscience inhérente aux enjeux de l'accessibilité. Par ailleurs, les participant-e-s sont presque unanimes en manifestant explicitement le souhait de poursuivre les échanges avec d'autres milieux d'accueil, soit sous la forme de groupes d'échanges, soit sous la forme d'un accompagnement d'équipe personnalisé. Une large part des participant-e-s a estimé repartir avec des éléments concrets pour intégrer de nouvelles dimensions à leurs pratiques existantes concernant l'accessibilité.

PERSPECTIVES 2024

Ces journées seront à nouveau proposées, au fil du temps, en vue de permettre aux milieux d'accueil qui n'ont pas pu participer de s'inscrire aux prochaines sessions, toujours à travers les différentes subrégions. En 2024, les milieux d'accueil sans subside et avec subside de base seront également conviés. Des collaborations sont en cours pour proposer ce type de rencontres au secteur des accueillant-e-s indépendant-e-s. En parallèle, les participant-e-s des sessions de 2023-2024 ont été invité-e-s à participer à un dispositif d'accompagnement qui démarrera en mai 2024 pour les amener à approfondir leurs réflexions à ce sujet. L'idée est de pouvoir adapter et ajuster chaque dispositif d'accompagnement aux préoccupations et besoins des milieux d'accueil participants.

L'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE : POUR PLUS D'ACCESSIBILITÉ DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

L'éveil culturel et artistique est une dimension essentielle pour un accueil de qualité des enfants et de leur famille. Une réflexion est menée avec la TF accessibilité sur les activités d'éveil culturel proposées à tous les moments de la vie quotidienne du milieu d'accueil de manière à ce que toutes les familles soient et se sentent les bienvenues, ce qui renforce l'accessibilité secondaire.

L'ONE subventionne des représentations de spectacles d'art vivant depuis 2004 dans les crèches, service d'accueil d'enfants et dans les services d'accueil spécialisé de la petite enfance.

En 2023, 242 représentations ont pu être subventionnées sur les 412 demandes introduites. Cela représente 59% de demandes satisfaites. Il s'agit de 3 nombres qui constituent autant de records, favorables à l'accessibilité primaire de ces représentations aux enfants accueillis, à leurs parents et aux professionnels et professionnelles des milieux d'accueil bénéficiaires. Autres facteurs favorables à cette accessibilité : la diversité de spectacles proposés (théâtre, danse, musique, installa(c)tion¹, ...) ainsi que la réduction du coût des spectacles pour les milieux d'accueil.



1. Les tout-petits explorateurs découvrent leur environnement avec leur corps, leurs sensations, leurs émotions. Ils jouent, manipulent, collectent, assemblent, organisent des matériaux et s'adonnent à des expériences.

Installation : il s'agit d'un mode plus passif de l'install'action.

Dans les 2 cas, ils doivent être combinés à un spectacle d'art vivant/de la scène (théâtre, danse, musique) pour être subventionné par l'ONE.



© Croix-Rouge de Belgique

OPÉRATION DU FONDS HOUTMAN : FÊTES DE FIN D'ANNÉE POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉ EN FWB

Depuis quinze ans maintenant, chaque mois de décembre, le Fonds Houtman propose, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un appel à candidatures pour les centres et associations en Fédération Wallonie-Bruxelles hébergeant des enfants et des familles en grande difficulté. En 2023, l'opération a évolué avec un nouveau partenariat avec Clowns Sans Frontières, pour renforcer le soutien aux activités culturelles, artistiques et ludiques.

À l'origine de cette opération, il y avait le souhait d'apporter un peu de joie et un soutien concret durant les fêtes de fin d'année au sein des institutions qui hébergent des enfants, qui rentrent peu ou pas dans leur famille durant les fêtes. Les enfants en situation de handicap vivant en institution et les jeunes enfants vivant en prison avec leur maman étaient principalement ciblés.

Le Fonds proposait aux institutions œuvrant en FWB et dont les besoins étaient les plus urgents la possibilité de recevoir un montant de cinq cents euros maximum par institution pour l'achat de cadeaux pour les fêtes de fin d'année : des jouets ou des livres, principalement.

À partir de 2009, avec l'intensification de la crise migratoire, l'opération « Fêtes de fin d'année » a prioritairement ciblé les enfants et leur famille résidant dans des maisons d'accueil et/ou dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

Si une majorité des budgets octroyés concernaient, avant, l'achat de cadeaux et de livres (rarement des activités ou fêtes), progressivement le Fonds ne soutiendra plus que des activités culturelles, artistiques et ludiques au sein des centres et institutions. Et c'est ce qu'il entend continuer à soutenir à l'avenir. Ce sont des activités essentielles pour le bien-être et l'émancipation des enfants et auxquelles les enfants en difficulté et leur famille n'ont généralement pas accès.

Petit à petit, les centres ont orienté leurs demandes vers l'organisation de fêtes et de spectacles au sein de leurs locaux. Cela a pour effet, entre autres, de changer le regard tant des personnes accueillies que des professionnels sur le centre, d'y modifier l'atmosphère et de faire de ces fêtes et spectacles un moment de plaisir et de joie partagés. Selon Virginie Den Blauwen, coordinatrice chez Clowns Sans Frontières, « Ces spectacles sont fédérateurs, ils permettent de créer des souvenirs communs et de réunir les gens ».

Le centre Croix-Rouge de Natoye a notamment organisé une fête des enfants qui a rassemblé les familles du centre d'accueil « Le Relais du Monde » et les enfants (et leurs parents) de l'école du village pour un goûter et un bal folk, permettant à tous de se rencontrer et de passer un agréable moment ensemble...

UNE MULTITUDE D'IDÉES

Au fil des années et des appels à candidatures, les centres et associations ont multiplié les propositions originales, avec toujours comme objectif d'apporter un moment de joie et de magie lors des fêtes de fin d'année ou d'améliorer le quotidien des enfants dans les centres. De nombreux moments pour sourire ou rêver avec la venue d'un magicien, d'un spectacle de théâtre, de conteurs, une sortie à la patinoire, la décou-

verte de Bruxelles pour des nouveaux arrivants, l'aménagement d'un petit théâtre kamishibai au sein du centre, des modules de psychomotricité, l'aménagement d'un espace bébé, des jeux de société, des sorties en pleine de jeux intérieure, l'achat d'un kicker pour le centre, divers soutiens matériels pour les MENA et bien d'autres choses encore.

Cette opération s'est adaptée aux circonstances, que ce soit au moment de l'épidémie de Covid où le Fonds a renforcé son aide à la fois en soutien au monde culturel durement éprouvé et pour les enfants et les jeunes qui ont subi une double peine, celle de l'enfermement et du confinement. Ou encore, en 2021, à la suite des inondations qui ont touché le pays durant l'été ; le Fonds Houtman a accordé à la Croix-Rouge un don de dix mille euros cette année-là, en soutien au projet « scolarité », destiné aux enfants et leur famille victimes des inondations de juillet 2021, et en particulier aux écoles et aux élèves sinistrés des régions concernées par les inondations.

En décembre 2023, afin d'encourager encore davantage les activités culturelles, en particulier en Région bruxelloise, une collaboration entre le Fonds Houtman et Clowns Sans Frontières a été mise en place pour offrir des représentations de spectacles « Migra-Cirque » aux enfants des centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

Cette collaboration avec Clowns sans Frontières a permis d'observer que, bien souvent, la proposition initiale ouvre des portes, crée le contact et initie d'autres activités. Cela permet aux éducateurs des centres d'établir à cette occasion des contacts privilégiés avec les opérateurs culturels et favorise ensuite l'organisation d'autres activités.

Il n'est cependant pas facile d'organiser de telles activités au sein des centres, compte tenu du quotidien déjà très chargé pour le personnel, mais également de trouver le spectacle ou l'activité qui permettra à un maximum d'enfants, d'adolescents et de familles d'y prendre part. Parmi les difficultés, on peut citer également la barrière de la langue, la diversité des âges, l'opportunité de trouver un moment en commun ou encore la complexité de déplacer un groupe important. Raison pour laquelle faire venir le spectacle au centre a tout son intérêt. Les équipes nous relatent régulièrement combien ces petits moments permettent d'apaiser les inévitables tensions liées à la vie en commun et au stress des situations personnelles rencontrées au sein des centres.

« En tant que PEP's ONE, je suis amenée à travailler au Samusocial « Familles » du centre Beaulieu à Auderghem. Plus de quatre cents personnes, dont plus de deux cent quatre-vingts mineurs, y sont hébergées. Le centre accueille principalement des femmes avec enfants victimes de violences familiales, et des familles primo-arrivantes. Il arrive également de plus en plus de familles ne sachant plus payer leur loyer.

Je rencontre toutes ces familles, ces enfants qui traînent derrière eux d'énormes souffrances et doivent encore traverser de nombreuses épreuves.

Dans ce contexte si difficile pour les familles, le Fonds Houtman a pu financer pour les fêtes de fin d'année trois activités : un spectacle de magie, une animation « Ballons » et un spectacle de cirque. L'occasion pour ces enfants de sortir de leur triste quotidien, de prendre du plaisir, de rire en famille. Ces moments valorisants permettent à chacun de se déconnecter un temps de la réalité. Rire n'est-il pas aussi un besoin fondamental ... ? »

Cécile Dugailliez

Plus que jamais essentiel, l'accès à la culture sous toutes ses formes est à privilégier afin de tendre vers davantage d'égalité pour les enfants les plus fragilisés.

En 2023, plus de mille sept cents enfants ont bénéficié de l'opération « Fêtes de fin d'année » du Fonds Houtman.



© Samusocial Beaulieu 2023

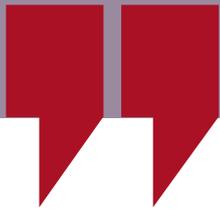


ASBL Communa 2023/ © CSF



© CR de Houtton 2019





MONITORER LES ACTIONS DE L'ONE DANS LE DOMAINE DE LA PÉRINATALITÉ : L'APPORT DES RAPPORTS SUBRÉGIONAUX DE LA BANQUE DE DONNÉES MÉDICO-SOCIALE

De 2001 à 2015, l'ONE a publié 12 rapports de la Banque de Données Médico-Sociale (BDMS) analysant ainsi l'action préventive de l'ONE sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A partir de 2017, et afin de mieux appréhender les spécificités locales, l'ONE a décidé de centrer les rapports annuels de la BDMS sur une zone spécifique de la FWB (la subrégion).

Les rapports spéciaux consacrés aux subrégions ont résulté d'une réflexion plus large entérinée dans les plans subrégionaux de l'ONE. L'équipe de la BDMS apportant à cette vision un soutien méthodologique et une aide à l'objectiva-

tion de la démarche épidémiologique, de santé publique et de santé communautaire en étroite collaboration avec les PEP's, les coordinatrices, les médecins et autres acteurs du réseau.

C'EST QUOI LA BDMS ?

L'outil BDMS au sein de l'Office représente une aide précieuse à la décision, incontournable pour l'autoévaluation et une réelle aide pour les coordinateurs subrégionaux de l'ONE dans leur rôle. Avec les agents de terrain, et particulièrement ceux de première ligne, la BDMS contribue à mettre autour de la table de nombreux partenaires locaux et structures de proximité pour mettre en évidence les priorités régionales en matière de protection maternelle et infantile.

Initié dans le Brabant wallon, et clôturé par Liège (en 2023) en passant par le Hainaut, Namur et Luxembourg puis Bruxelles, l'analyse de chaque subrégion a pu mettre l'accent sur les aspects du travail local parfois moins connus du grand public ou des décideurs.

Citons, à titre d'exemple, le travail des Partenaires Enfants -Parents dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, au sein des centres pénitentiaires, ou encore les conséquences des inondations de 2021 sur la population et les conditions de vie et de logement le long des voies d'eau en Wallonie, etc.



DONNÉES RÉCOLTÉES

Les données récoltées par la BDMS le sont à six moments du suivi de la (future) mère et de l'enfant : pendant la grossesse, à la naissance, après le retour à domicile de l'enfant, à 9 mois, à 18 mois et à 30 mois.

À chaque moment de ce suivi correspond une fiche de récolte de données complétées par le PEP's et/ou le médecin (bilans de santé, volet prénatal, avis de naissance, etc.).

► Les Bilans de santé

Via l'analyse des bilans de santé¹ appliqués à la fois en Consultation pour enfants et dans certaines crèches, l'équipe de la BDMS a pu mettre en évidence, ces 15 dernières années, les écarts importants au niveau socio-économique et de composition familiale entre les enfants suivis dans ces 2 types de structures. En termes de monitoring social, l'outil BDMS est en effet un marqueur d'alerte permettant de visibiliser certaines inégalités de santé concernant le développement du langage, mais aussi concernant d'autres indicateurs tels que la prévalence de problèmes de santé buccodentaire, le développement statur pondéral, etc.

Certains indicateurs contenus dans les bilans de santé seront prochainement questionnés afin d'améliorer la collecte, l'analyse et le partage des informations récoltées. Pour ce faire, un groupe de travail sera constitué au sein de l'ONE réunissant notamment des PEP's de consultations, des encodeurs de la BDMS, des conseillers médicaux ainsi que l'équipe BDMS. Le travail consistera principalement en la clarification de certains indicateurs (allaitement, développement psychomoteur, etc.), l'évolution d'autres (langage), etc.

► Le volet prénatal

La grossesse compte parmi les moments de l'existence où il s'avère tout particulièrement important de pouvoir bénéficier d'un suivi médical préventif.

Car la grossesse est un moment de fragilité pour l'ensemble des familles et encore plus pour certaines catégories de femmes confrontées à différentes problématiques pouvant se juxtaposer : l'isolement, les assuétudes, le faible niveau d'instruction, l'absence de revenus ou encore l'absence de couverture soins de santé. Ces quelques indicateurs sont monitorés depuis 40 années par la BDMS et traduisent une amplification des situations de vulnérabilité rendant l'accompagnement des femmes enceintes et des familles de plus en plus complexe.

Pour mieux cerner ces situations, la BDMS a proposé la refonte de certains indicateurs voire l'intégration de nouveaux pour faire évoluer l'outil de récolte de données dès la période prénatale (vulnérabilités psychomédico-sociales dont la santé mentale, précarité, état du logement et assuétudes, etc).

► L'avis de naissance

Au-delà du suivi des grossesses, les naissances suivies par l'ONE sont représentatives de l'ensemble de la population, avec une couverture avoisinant les 98% des naissances de la Communauté. Les naissances sont en diminution, même si une légère stabilisation a pu être observée l'an dernier.

Au niveau des naissances, le recul de l'évolution de l'âge des mères est marqué et continu. L'âge médian à l'accouchement se situe à 31 ans, toute parité confondue et à 30 ans au premier enfant. Certaines subrégions se distinguent cependant des autres. En effet, l'âge médian est plus élevé à Bruxelles et dans le Brabant wallon (32 ans) que dans le Hainaut (30 ans).

Pour l'avis de naissance, la principale évolution des indicateurs concerne l'intégration du père ou du partenaire dans le relevé des informations concernant l'enfant.

LES DEFIS DE LA DIGITALISATION

La BDMS est en chantier pour sa modernisation, sa digitalisation. Ce travail est mené avec des équipes de terrain et de développement informatique.

Certains tests sont en cours et à d'autres endroits, l'on commence à planifier la production.

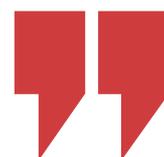
Il est cependant important de mobiliser le personnel pour que ce travail soit fait de manière sérieuse et impliquée, l'adhésion nécessitant encore par endroit une sensibilisation et même une formation au respect du cadre réglementaire et légal. Une attention particulière devant être portée pour éviter la fracture numérique au sein même de la population des travailleurs ONE de première ligne dans ce besoin d'amélioration de la collecte de données médico-sociales.

L'enjeu de ce travail de digitalisation est de gagner en qualité et en exhaustivité des données.

Globalement, la BDMS peut sans risque de se tromper interpeller la décision politique à investir davantage dans la prévention et la promotion de la santé. Il en va de la lutte pour les droits des personnes.

Pour aller plus loin, les rapports BDMS sont disponibles dans les pages RAPPORTS du site www.one.be.

1. Les Bilans de santé à 9, 18, 30 mois s'inscrivent dans les programmes prioritaires de prévention ONE.





L'ENFANT EN ATTENTE D'ADOPTION : UN PARCOURS ET DES STATUTS À CLARIFIER ET À CONSOLIDER

L'enfant en attente d'adoption est, en Belgique, dans un *no man's land* juridique : sous le coup des obligations juridiques qui découlent de la seule filiation légalement établie, à savoir la filiation biologique, il est pourtant déjà aux soins quotidiens d'autres personnes – notamment les candidats adoptants – qui prennent le relais de son projet de vie particulier.

Comment dès lors parvenir à sécuriser le processus adoptif pour les différents intervenants concernés et ainsi soutenir les meilleures conditions possibles de développement psycho-affectif de l'enfant ?

En Belgique, il n'existe pas de statut spécifique qui encadre le parcours des enfants en attente d'adoption. En effet, contrairement aux Etats comme la France qui disposent d'une loi posant les conditions d'accouchement dans la discrétion et conférant à l'enfant un statut de « pupille de l'Etat », la Belgique ne connaît aucune réglementation – ni fédérale ni communautaire – susceptible de garantir à une mère qui accouche la discrétion sur un projet d'adoption pour son enfant, ni à ce dernier le respect de ses droits sociaux fondamentaux.

Cette absence de statut est problématique dans la mesure où elle amène à devoir faire coexister deux réalités : celle du cadre juridique qui s'applique en vertu des liens de filiation établis à l'égard de l'enfant, et celle du processus adoptif qui

implique de pallier l'absence des parents légaux dans la vie de l'enfant, tant au plan administratif qu'au niveau de son éducation et son entretien au quotidien.

Cette coexistence est complexe et exige, de la part des acteurs du domaine de l'adoption, d'élaborer des solutions administratives adaptées aux situations rencontrées.

Deux axes de travail ont été amorcés en 2023 : celui de l'adoptabilité juridique de l'enfant et, en particulier, de la place des pères biologiques présumés dans le processus adoptif, et celui des garanties d'octroi des prestations familiales aux enfants pendant la période de réflexion qui, le cas échéant, précède une mise en adoption.

L'ADOPTABILITÉ JURIDIQUE ET LA PLACE DU PÈRE BIOLOGIQUE PRÉSUMÉ

Mater certa est. Pater incertus. Cet adage latin permet d'appréhender, au regard des siècles, ce qui figure aujourd'hui dans le code civil en matière de filiation : la mère d'un enfant est assurément celle qui le met au monde ; le père, cependant, ne peut être identifié avec certitude.

Le code civil prévoit bien entendu des dispositions en matière de filiation paternelle. Est reconnu juridiquement comme père d'un enfant le mari de la mère ou l'homme qui se déclare père de l'enfant et que la mère reconnaît officiellement comme tel. À défaut de se trouver dans un des deux cas précités, un homme qui pense être le père d'un enfant peut être reconnu comme tel par décision judiciaire, dans le cadre d'une action

en autorisation ou en reconnaissance de paternité – mobilisant le plus souvent une expertise ADN permettant d'établir une paternité biologique *effective*.

Dans les situations d'adoption rencontrées par ONE adoption, le père biologique de l'enfant est le plus souvent un père biologique présumé. Il n'y a donc, entre l'enfant et l'homme concernés, aucun lien de filiation établi de telle sorte que cet homme ne peut être tenu de se positionner sur le consentement à l'adoption de l'enfant. À défaut d'être associé par la mère au projet d'adoption ou à défaut de se mobiliser pour être entendu par notre service d'adoption, le père biologique présumé reste étranger du projet de vie de l'enfant.

Néanmoins, dans l'intérêt de l'enfant, se pose la question éthique de la place qui peut ou devrait être faite à un père biologique présumé dans le processus préadoptif, tenant compte notamment du droit de l'enfant à connaître ses origines, du droit d'un homme qui pense être le père d'un enfant d'investir la relation à l'enfant, et enfin du droit de la mère à voir sa vie privée respectée, en particulier son souhait de garder la confidentialité sur sa situation.

C'est en ce sens qu'une consultation juridique spécialisée en droit familial et de la filiation a été initiée, fin 2023, auprès d'un collectif d'avocats spécialisés en droit de la famille et sensibles aux questions particulières des droits des femmes.

L'avis juridique est attendu pour 2024.



IMBROGLIO AUTOUR DU DROIT À LA CONTINUITÉ DES ALLOCATIONS

La dernière réforme de l'Etat a régionalisé les compétences en matière de prestations familiales (allocations familiales et primes de naissance). Par ailleurs, du fait notamment de la crise sanitaire des dernières années, ce secteur – comme bien d'autres – a connu récemment une accélération de la digitalisation du traitement des dossiers, en application des réglementations existantes.

Ces évolutions, supposées rencontrer au mieux les besoins des usagers, comportent leur lot de difficultés pour les situations qui concernent les enfants en attente d'adoption.

D'une part, la régionalisation des compétences conditionne la réglementation applicable à la situation de chaque enfant – selon la région ou communauté dans laquelle il est domicilié. Pour les enfants en attente d'adoption, leur domicile est établi à l'adresse à laquelle ils sont hébergés (institution ou famille d'accueil). Durant cette période, considérant la réflexion des parents de naissance préalable à l'adoption, les allocations familiales sont *suspendues*. L'ouverture du droit est réalisée ultérieurement, soit par les parents adoptants, considérant qu'il leur revient le plus souvent de prendre en charge les frais d'entretien de l'enfant depuis sa naissance, ou par la mère de naissance si elle souhaite rester mère de l'enfant.

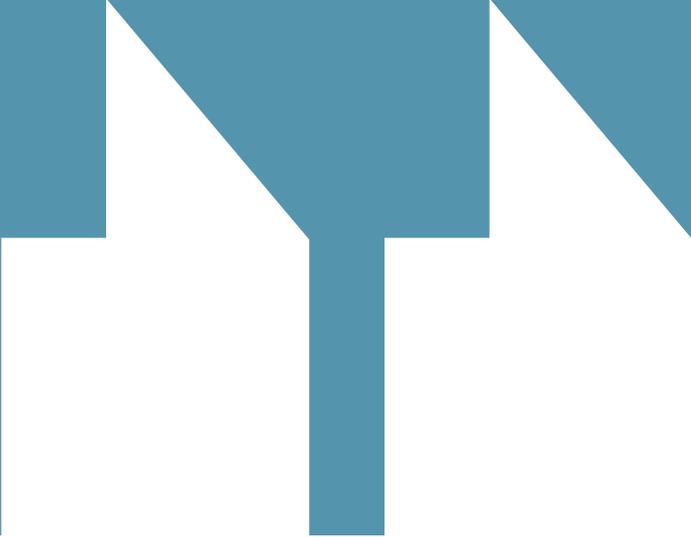
La situation se complexifie encore lorsque l'enfant est apparenté avec une famille résidant dans une autre entité (région/communauté) que celle où il est inscrit depuis sa naissance : en effet, non seulement cette nouvelle entité se déclare incompétente pour les allocations familiales dues avant l'arrivée de l'enfant sur leur territoire, mais la région/communauté qui serait dorénavant compétente est alors dans l'incapacité de verser les sommes dues pour l'enfant, par *défaut d'allocataire*, qui ne réside pas sur le territoire compétent. Il y a donc un risque que les allocations familiales auxquelles l'enfant a droit soit conservées injustement par l'Etat, par défaut de dispositif ajusté à la réalité du processus adoptif.

D'autre part, lorsqu'une mère de naissance demande à bénéficier d'une prime de naissance, notamment pour couvrir les frais liés à un suivi de grossesse ou un accouchement, la digitalisation du traitement de cette demande active automatiquement l'ouverture du droit aux allocations familiales pour l'enfant concerné. Au vu de ce qui précède, cela pose évidemment une difficulté quant à la suspension des allocations familiales pour l'enfant. De plus, si cette mère – mineure ou encore aux études, par exemple – bénéficie elle-même d'allocations familiales versées à ses parents, la demande d'octroi d'une prime de naissance la désigne elle-même allocataire pour ses *propres* allocations familiales, en vertu de la réglementation existante. Ces effets de l'automatisation du traitement des dossiers laissent apparaître de façon évidente le risque de mettre à mal la confidentialité requise dans certaines situations où la mère de naissance doit garder, dans son intérêt, le secret sur la naissance et, le cas échéant, la mise en adoption de son enfant.

Une concertation a donc été engagée, fin 2023, avec l'AVIQ, régulateur de la question des prestations familiales en Wallonie, afin d'identifier les aménagements administratifs à mettre en œuvre pour assurer les meilleures garanties de droit aux personnes concernées par l'adoption. Une concertation similaire devra être amorcée avec IRISCARE, en charge de la politique pour la Région bruxelloise.

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre du contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE, qui prévoit de proposer des balises juridiques visant l'amélioration du statut de l'enfant en attente d'adoption.





GESTION ET ORGANISATION DE L'INSTITUTION





Le Conseil d'administration de l'ONE est l'instance assurant la gestion de l'Office. Pour mener à bien ses missions, l'ONE est dirigé par l'Administration générale avec l'appui des deux grands Départements Accueil et Accompagnement et de Directions, sous l'autorité du Conseil d'administration. L'ONE est composé d'une Administration centrale et est également décentralisé en 6 Administrations subrégionales.



GESTION DE L'INSTITUTION

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, l'Office est un parastatal de type B, ce qui signifie qu'il dispose d'une autonomie de gestion, tout en restant sous la tutelle du Ministre de l'enfance.

Le Conseil d'administration (CA) est l'organe central de gestion de l'Office.

Il a notamment pour compétence de définir la politique de l'ONE, de statuer sur les propositions émises par l'administration quant à la gestion de l'Office, d'approuver le Contrat de gestion, le budget, les comptes annuels, d'approuver les avis rendus au Gouvernement, etc.

Les membres du CA (six membres effectifs) sont nommés, pour la durée d'une législature, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en application de la clef d'Hondt). Sont également invités aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultatives : le Président du Conseil d'avis, la Présidente du Conseil scientifique ainsi que la Coordinatrice de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). En outre, lorsqu'il y a un point relatif à la programmation des milieux d'accueil, le président du Comité de programmation y est aussi invité. Assistent également aux séances, l'Administrateur général de l'ONE, un Observateur ainsi qu'un secrétaire désigné au sein du personnel de l'Office et deux Commissaires du Gouvernement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (situation au 1/6/2024)

PRÉSIDENTE	Madame Violaine HERBAUX	Conseillère au centre Jean Gol Échevine de l'Enseignement, de la Petite Enfance et de la Mobilité à Silly
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Claudia CAMUT	Directrice Relation Affiliés, Marketing et Logistique de la Mutualité Solidaris de Mons-Wallonie picarde
	Monsieur Errol DELCOUR	Comptable auprès de la Médecine pour le Peuple Herstal
	Madame Catherine LEMAITRE	Collaboratrice au Cabinet de l'Echevin de la Petite Enfance, de la Participation et de la Rénovation urbaine à la Ville de Bruxelles
MEMBRES	Monsieur Thierry WIMMER	Avocat
	Madame Anne JANSSEN	Directrice du Laboratoire Hospitalier Universitaire de Bruxelles
COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT	Monsieur Alain JEUNEHOMME	Commissaire du Gouvernement
	Monsieur Mathias EL BERHOUMI	Chef de cabinet de la ministre de l'Enfance Professeur à l'Université Saint-Louis – Bruxelles
INVITÉS PERMANENTS	Monsieur Geoffroy CARLY	Président du Conseil d'avis
	Madame Marie-Christine MAUROY	Présidente du Conseil scientifique - Administratrice générale du Fonds Houtman
	Madame Anne-Marie DIEU	Coordinatrice a.i. de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
OBSERVATEUR	Jérémy VANDERSTRAETEN	Responsable des infrastructures du Centre régional de la famille et de l'enfance

Application du décret portant sur la transparence des Organismes Publics (M.B. du 14/08/2004). Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les montants annuels relatifs à chaque poste au 31 décembre 2023.

FONCTION	MONTANTS BRUTS*	
Laurent MONNIEZ ADMINISTRATEUR GENERAL f.f.	De Janvier 2023 à Décembre 2023	148 661,15 €
PRÉSIDENTE	De Janvier 2023 à Décembre 2023	38 741,28 €
VICE-PRÉSIDENT(E)S	De Janvier 2023 à Décembre 2023	28 034,00 €
MEMBRES	De Janvier 2023 à Décembre 2023	2 249,91€ à 2 499,90€

* tenant compte de l'index au 01/01/2023

ORGANISATION DE L'ONE

SCHEMA ORGANISATIONNEL 2024

L'Institution est composée d'une Administration générale qui en assure le contrôle global, de deux grands Départements Accueil et Accompagnement et de Directions, sous l'autorité du Conseil d'administration.

Le pilotage interne de l'Institution est complété par des lieux de réflexion stratégique et de coordination :

► Conseil de direction

Le conseil de direction a pour missions les questions liées aux activités des ressources humaines.

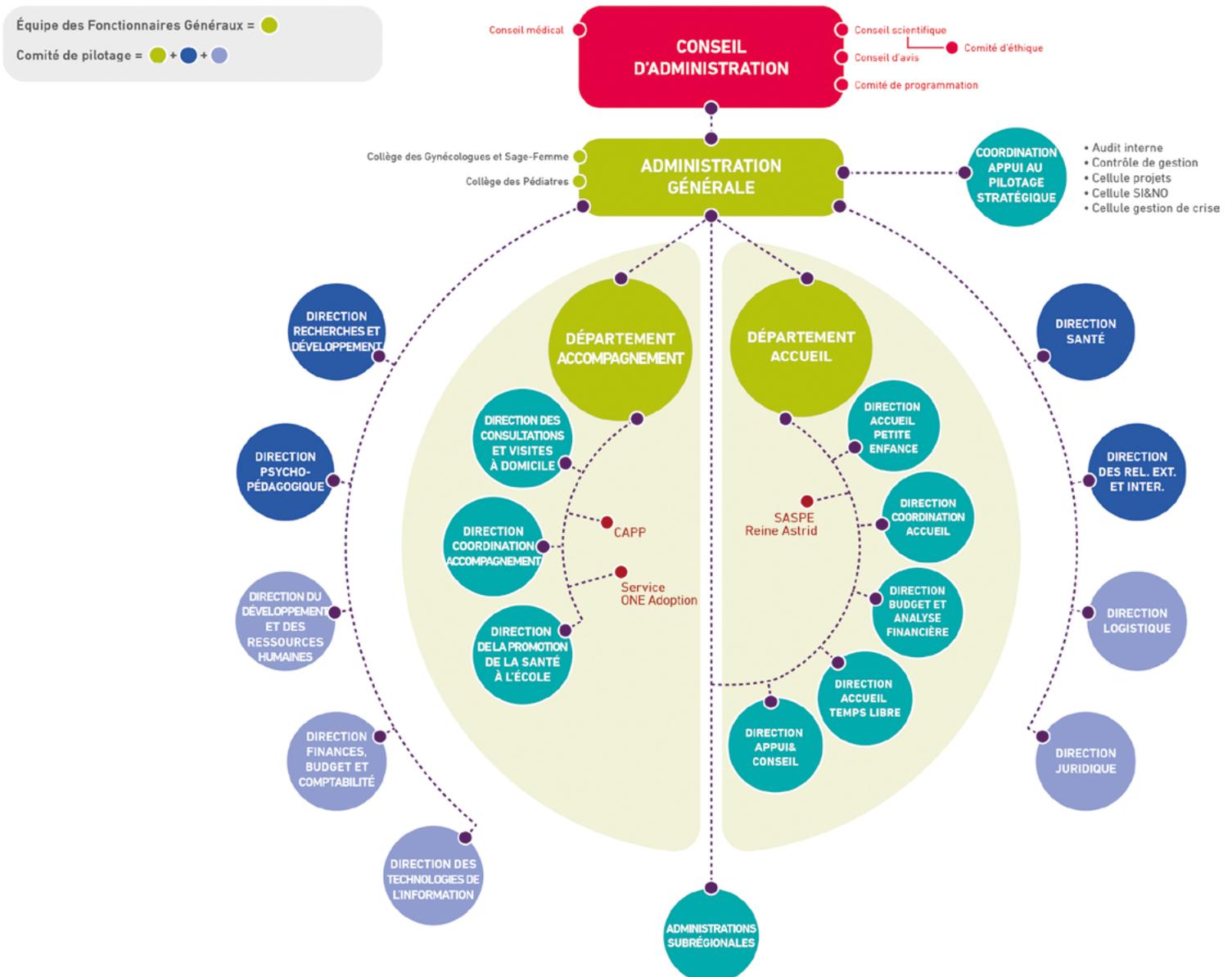
► Comité de pilotage

Un Comité de pilotage rassemble les Responsables des Directions sous l'autorité directe de l'Administrateur général.

Ce comité est chargé de la mise en oeuvre des options stratégiques arrêtées pour l'Institution.

► Comité de direction transitoire

Le CODIR est responsable de la coordination générale des missions et de la stratégie de l'Office tenant compte du contrat de gestion, des décisions du Conseil d'administration, du plan d'administration, etc.





ADMINISTRATEUR GENERAL, f.f.

LAURENT MONNIEZ

**CELLULE AUDIT INTERNE
CELLULE CONTRÔLE DE GESTION
GESTIONNAIRE DE CRISE
PORTE PAROLE**

**ARIANE NUBOURGH
MARC FRANKEN
ANNE-CLAIRE HENRY
SYLVIE ANZALONE**

DEPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT

N.

DIRECTION DE LA COORDINATION ACCOMPAGNEMENT	MARIE GERARD
DIRECTION DES CONSULTATIONS ET VISITES À DOMICILE	DÉBORAH CUIGNET
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE	ALEC DE VRIES
SERVICE CAPP (COORDINATION ET APPUI EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET PROTECTION)	SÉVERINE LOTTIN
SERVICE ONE ADOPTION	BERNARD MATHIEU

DEPARTEMENT ACCUEIL

EDDY GILSON f.f.

DIRECTION DE LA COORDINATION ACCUEIL	BRIGITTE MARCHAND
DIRECTION ACCUEIL PETITE ENFANCE	MICHAËL VANVLASSELAER
DIRECTION APPUI&CONSEIL	EDDY GILSON
DIRECTION ACCUEIL TEMPS LIBRE (ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, ECOLES DE DEVOIRS, CENTRES DE VACANCES)	ANNICK COGNAUX
DIRECTION BUDGET ET ANALYSE FINANCIERE	FRÉDÉRIC VLIES
SERVICE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ DE LA PETITE ENFANCE (SASPE-HOME REINE ASTRID LA HULPE)	MAGALI KREMER

DIRECTION LOGISTIQUE

CLAUDINE BUEKENHOUT

DIRECTION RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

GENEVIÈVE BAZIER

DIRECTION SANTE

INGRID MORALES

DIRECTION PSYCHOPEDAGOGIQUE

LAURENCE MARCHAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

CÉCILE DENIS

DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE COMMUNICATION INTERNE	MICHAËL HARZIMONT
-------------------------------	-------------------

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N.

DIRECTION JURIDIQUE

TANIA DUBRULE

DIRECTION RELATIONS EXTERNES ET INTERNATIONALES

NICOLE ROLAND

SERVICE COMMUNICATION EXTERNE	CATY GUILLAUME
-------------------------------	----------------

DIRECTION FINANCES / COMPTABILITÉ / BUDGET

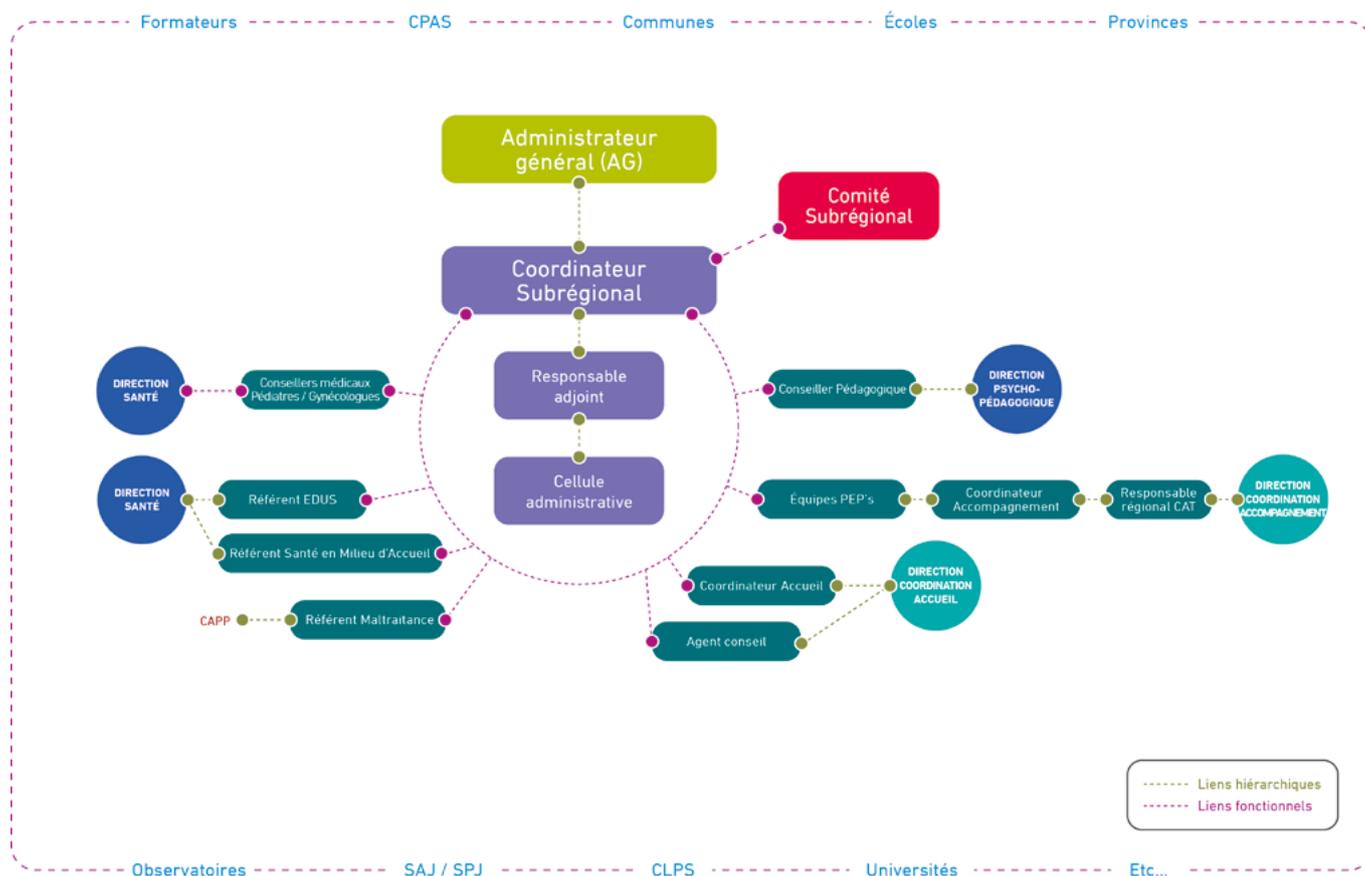
XAVIER DUTRIEZ

SCHÉMA ORGANISATIONNEL SUBRÉGIONAL 2024

L'Office est par ailleurs décentralisé en 6 Administrations subrégionales dont la compétence territoriale s'étend aux provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg, de Namur et à la Région de Bruxelles-capitale.

ainsi que la concertation avec les acteurs institutionnels de la subrégion qu'il gère. Les Administrations subrégionales (ASR) apportent également leur appui aux travaux des Comités subrégionaux.

Chaque administration est gérée par un Coordinateur subrégional qui assure la synergie, au sein de l'ONE, entre agents



COORDINATEURS SUBRÉGIONAUX (Situation au 1/6/2024)

COORDINATRICE SUBRÉGIONALE BRABANT WALLON
COORDINATEUR SUBRÉGIONAL BRUXELLES
COORDINATRICE SUBRÉGIONALE HAINAUT
COORDINATRICE SUBRÉGIONALE LIÈGE
COORDINATEUR SUBRÉGIONAL LUXEMBOURG
COORDINATEUR SUBRÉGIONAL NAMUR

MAURY LIBOUTON
XAVIER MECHIOR
AURORE HERBIET
JESSICA GALLO
STEPHAN LEYDER
KAMAL AZZOUZ

COMITÉS SUBRÉGIONAUX

Six Comités subrégionaux répartis sur les six zones géographiques correspondantes à chaque administration subrégionale constituent des organes de gestion décentralisés venant en appui au Conseil d'administration (CA). Un Comité subrégional est composé de maximum neuf membres nommés par le CA sur propositions des services agréés par l'ONE. Ses membres sont nommés pour une période de cinq ans, sur la base de la complémentarité de leurs compétences dans les matières de l'enfance et de la gestion publique.

Les Comités subrégionaux prennent notamment en première instance les décisions relatives à l'octroi ou au retrait d'autorisation de l'ensemble des services des milieux d'accueil dans le secteur de l'accueil. En outre, ils agrément les projets santé-parentalité et remettent un avis sur l'agrément des consultations dans le secteur de l'accompagnement.

6 COMITÉS SUBRÉGIONAUX (situation au 1/6/2024)

DU BRABANT WALLON		DE LIÈGE	
PRÉSIDENTE	Madame Laurence SMETS	PRÉSIDENTE	Madame Véronique DRIESEN
VICE-PRÉSIDENT·E·S	Monsieur Vincent DE LAET Madame Ludivine HENRIOULLE Madame Cécile VAN HONSTE	VICE-PRÉSIDENTES	Madame Martine BODEN Madame Pascale SCHMITZ Madame Magali FRAIPONT
MEMBRES	Madame Jeanne GODEAU Madame Danielle JANSSENS Madame Julie DAMS Monsieur Michel BRISMEE	MEMBRES	Madame Linda GETTINO Monsieur Patrick DUVIVIER Monsieur Alain PERPINIEN Monsieur Michael HOLZEMANN
DE LA RÉGION DE BRUXELLES		DU LUXEMBOURG	
PRÉSIDENTE	Madame Carine COPPIN	PRÉSIDENTE	Madame Sylvie LEFEBVRE
VICE-PRÉSIDENT·E·S	Madame Christine REDANT Madame Aurélie MAYEUR Monsieur Gaetano TERMINE	VICE-PRÉSIDENTES	Madame Frédérique DOKENS Madame Anne GUILLAUME
MEMBRES	Monsieur Stephan AUJEAN Madame Laura VAN VLAESSELAER Madame Mathilde TREPANT	MEMBRES	Monsieur Axel GEERAERTS Monsieur Guy HAUDFROID
DU HAINAUT		DE NAMUR	
PRÉSIDENTE	Madame Chantal BERTOUILLE	PRÉSIDENT	Monsieur Eddy BODART
VICE-PRÉSIDENTES	Madame Delphine DENEUFBOURG Madame Rhéa HAJAR Madame Véronique BAUFFE	VICE-PRÉSIDENT·E·S	Madame Véronique DUCHESNE Madame Tamara CHIF Monsieur Fransesco VIRONE
MEMBRES	Madame Muriel LERAT Madame France GILMANT Madame Brigitte PODEVYN Monsieur Christophe STRODIOT	MEMBRES	Monsieur Luc ABSIL Madame Nathalie OLBRECHTS Madame Bernadette DEMOUSTIER Madame Muriel RYELANDT

Si vous souhaitez obtenir des informations chiffrées sur des données à propos de l'accueil des enfants, de la santé, de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et bien d'autres, vous pouvez consulter

« **ONE en chiffres** » sur **ONE.be**